



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 078

Le lundi 1^{er} mai 2023

Présidente : L'honorable Hedy Fry



Comité permanent du patrimoine canadien

Le lundi 1er mai 2023

• (1100)

[Français]

La présidente (L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): Bonjour à tous. Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 78^e réunion du Comité permanent du patrimoine canadien.

Je voudrais reconnaître que cette réunion a lieu sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

[Traduction]

Bien entendu, la réunion se déroule sous forme hybride.

Les personnes présentes dans la salle de comité ne sont pas tenues de porter un masque. Ce n'est pas obligatoire, mais vous pourriez envisager de le faire. La COVID circule encore, de même que d'autres maladies respiratoires.

Je profite de l'occasion pour rappeler à tous les participants qu'il n'est pas permis de prendre des photos de la réunion ou de votre écran sur Zoom. Puisque les délibérations seront publiées sur le site Web public, vous y trouverez tout ce que vous souhaitez.

Lorsque vous prenez la parole, veuillez également vous adresser à la présidence.

Il y aura une période de questions et réponses. À ce moment, ne parlez pas à moins que la présidence vous cède la parole.

Je voudrais aussi dire qu'il est important... Au bas de votre écran se trouve une petite icône en forme de globe. Appuyez sur ce bouton pour obtenir l'interprétation en anglais, en français ou la langue du parquet, c'est-à-dire la langue d'origine, selon votre choix.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 20 septembre 2022, le Comité se réunit afin de poursuivre son étude sur la pratique sécuritaire du sport.

Nous accueillons aujourd'hui un assez bon nombre de témoins très importants qui semblent posséder différentes formes de connaissances sur le dossier.

Nous recevons les témoins suivants, qui comparaissent à titre personnel: Shauna Bookal, gestionnaire de l'Équité, la diversité, l'inclusion et l'expérience d'étudiant à Sports universitaires de l'Ontario; Whitney Bragagnolo, doctorante et consultante pour la gouvernance du sport et la lutte contre la corruption; Joëlle Carpentier, professeure à l'École des sciences de la gestion à l'Université du Québec à Montréal; et Richard McLaren, chef de la direction de McLaren Global Sport Solutions.

Nous accueillons également Sylvie Béliveau, directrice de l'Équité des genres à Égale Action, ainsi que Guylaine Demers,

professeure et directrice du Laboratoire de recherche pour la progression des femmes dans les sports au Québec.

Avant de commencer la réunion et de céder la parole aux témoins, je vois que M. Housefather a la main levée.

Je vous écoute, monsieur Housefather.

• (1105)

M. Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): Je vous remercie infiniment, madame la présidente.

Madame, les membres des partis ont discuté au cours de la fin de semaine. Je pense que nous avons tous été profondément ébranlés par le témoignage de M. Steven Reed, l'ancien président de Canada Soccer, qui a comparu devant nous la semaine dernière. Force est de reconnaître que nous avons entendu le témoignage de nombreux anciens présidents de Canada Soccer, mais pas de la présidente actuelle Charmaine Crooks, qui brigue d'ailleurs un nouveau mandat. Je trouve important de la convoquer à la première occasion, compte tenu de ce qui s'est passé devant le Comité la semaine dernière.

Madame la présidente, je crois que la motion suivante fera l'unanimité:

Que, relativement à l'étude du Comité sur la sécurité dans le sport et aux témoignages que nous avons entendus précédemment, la présidente de Canada Soccer, Charmaine Crooks, soit assignée à comparaître devant le Comité pendant deux heures le jeudi 4 mai pour clarifier sa position sur les questions entourant Canada Soccer, y compris les réponses fournies par les témoins précédents.

Je vous remercie, madame la présidente.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Housefather.

La parole est à vous, monsieur Julian.

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NDP): J'appuie la motion, madame la présidente. Je pense que nous sommes tous d'accord. Cette assignation à comparaître est des plus importantes.

La présidente: Je vous remercie.

Monsieur Lemire.

[Français]

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la présidente, je veux aussi souligner le leadership de mon collègue M. Housefather. Je vais appuyer la motion.

[Traduction]

La présidente: Y a-t-il d'autres intervenants?

Je vous écoute, madame Gladu.

Mme Marilyn Gladu: Je vous remercie, madame la présidente.

Les conservateurs aussi appuient la motion. Nous remercions M. Housefather de l'avoir présentée.

La présidente: Merci à tous.

Puisque la motion semble faire l'unanimité, elle est adoptée.

(La motion est adoptée.)

La présidente: Le greffier prend dûment note que nous allons demander à Mme Crooks de témoigner jeudi prochain, à savoir le 4 mai.

Merci beaucoup.

La parole est à vous, madame Thomas.

Mme Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Merci, madame la présidente.

J'ai pensé ajouter un autre point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une motion dont l'avis a été déposé le 24 avril, et qui vise à inviter la vérificatrice générale. En voici le libellé:

*Que, compte tenu du rapport déposé le lundi 27 mars par la vérificatrice générale, intitulé *Les progrès sur le plan de l'accès aux services Internet haute vitesse et de téléphonie mobile cellulaire sont lents pour les collectivités rurales, éloignées et réserves des Premières Nations*, le Comité invite Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, à témoigner le plus tôt possible pendant au moins deux heures.*

J'aimerais rapidement demander aux membres du Comité d'appuyer la motion, après quoi nous pourrions écouter les témoins.

La présidente: Est-ce que les députés souhaitent s'exprimer sur la motion, qu'ils soient pour ou contre?

Je vous écoute, monsieur Bittle.

M. Chris Bittle (St. Catharines, Lib.): Merci beaucoup.

J'aimerais également connaître l'avis de mon autre collègue. J'ignore si c'est de notre ressort. Je pense que le comité de l'industrie serait mieux placé pour réaliser cette étude. Compte tenu en particulier des enjeux dont nous discutons maintenant, rien n'indique que nous terminerons nos travaux bientôt.

Je me demande s'il ne serait pas préférable de reporter la discussion, d'entendre les témoins, puis d'organiser prochainement une séance de travail afin de planifier les travaux du Comité. En définitive, je pense que l'étude relève probablement de nos collègues du comité de l'industrie.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Bittle.

La parole est à M. Lemire.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Je me sens interpellé, étant donné mes responsabilités dans les deux comités. Je serais curieux d'entendre ce que ma collègue Mme Thomas pense de ce qui vient d'être dit. Si elle est d'accord, je me propose de présenter la motion au Comité permanent de l'industrie et de la technologie, pour voir si elle serait recevable là-bas. Je pense que cette motion est essentielle et mérite d'être débattue, et je ne suis pas fermé à l'idée que ce soit traité par le Comité permanent de l'industrie et de la technologie.

Sinon, j'appuierai la motion ici, parce que je suis d'avis qu'il est essentiel de se pencher sur le dossier du service cellulaire et d'Internet haute vitesse en milieu rural.

• (1110)

[Traduction]

La présidente: Y a-t-il d'autres commentaires dans la salle? Je ne vois aucune main...

Le greffier du comité (M. Michael MacPherson): Mme Thomas a la main levée.

La présidente: Allez-y, madame.

Mme Rachael Thomas: Merci, madame la présidente.

En fait, la vérificatrice générale a envoyé une lettre tant à notre comité qu'à celui de l'industrie pour proposer de venir parler du rapport. Puisque la lettre de la vérificatrice générale indique qu'elle est disposée à venir... En plus, nous savons que les fonds proviennent en partie d'Industrie, et en partie de Patrimoine Canada. Voilà pourquoi l'étude s'inscrit bien dans le cadre et le mandat de notre comité.

La présidente: Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres commentaires?

Je constate que M. Lemire a décidé que nous devrions poursuivre le débat. Puisque nos témoins attendent, je me demande si... Je sais que nous essayons d'organiser prochainement une séance de travail pour discuter des modalités de nombreux travaux que nous souhaitons réaliser, qui sont en cours, et ainsi de suite.

Madame Thomas, que diriez-vous de présenter votre motion lors d'une séance de travail? Sinon, souhaitez-vous en discuter maintenant?

Mme Rachael Thomas: Madame la présidente, je peux le faire sans problème, car je souhaite bel et bien poursuivre la réunion. Je suis surprise que la motion n'ait pas fait l'unanimité. Comme je l'ai dit, la vérificatrice générale a envoyé une lettre aux membres du Comité pour leur proposer de venir témoigner, et le sujet relève visiblement de notre compétence. Je suis perplexe, car il ne devait pas s'agir d'une motion complexe ou source de problèmes.

Je tiens également à mentionner que l'avis de motion a été déposé le 24 avril, mais que je n'avais tout simplement pas eu l'occasion de la présenter. Madame la présidente, je me demande donc à quel moment je pourrai le faire.

La présidente: Si vous acceptez d'en faire la proposition lors d'une séance de travail, nous pouvons probablement demander au greffier s'il croit que nous pourrions tenir une telle réunion très bientôt, compte tenu de notre programme et de l'ordre du jour des quatre prochaines réunions.

Monsieur MacPherson, pensez-vous que c'est possible, à la lumière des ressources et des autres considérations?

Le greffier: Au chapitre des ressources, le Comité doit soumettre une demande de dérogation, ce qui a été fait. Si vous souhaitez expressément prolonger la réunion de jeudi, nous devons attendre la réponse pour savoir si des ressources sont disponibles. Dans le cas contraire, cela irait probablement au jeudi 11 mai puisque le calendrier de la réunion du 8 est déjà bien chargé.

La présidente: Je vous remercie.

Veillez m'excuser, mais y a-t-il une question?

M. Chris Bittle: Si je peux me permettre, madame la présidente, nous pourrions consacrer 10 petites minutes des travaux du Comité à cette motion lors d'une prochaine réunion. Nous n'avons rien contre la motion. Nous aimerions y apporter quelques modifications, mais nous n'avons aucune objection à ce que la vérificatrice générale vienne comparaître.

La présidente: Je vous remercie.

Il semble que la meilleure solution serait d'avoir une demi-heure de plus jeudi, à la prochaine réunion du Comité, pour régler la question.

Monsieur le greffier, quand saurez-vous si c'est possible?

Mme Rachael Thomas: Si vous me le permettez, madame la présidente, j'aimerais faire une proposition puisque la prochaine réunion de jeudi durera au minimum deux heures en raison de la motion de M. Housefather. Nous y consacrerons toute la durée de cette séance. Nous allons nous y tenir et consacrer cette réunion à Charmaine Crooks. Je demanderais en revanche de peut-être consacrer 30 minutes aux travaux du Comité à la fin de la séance du lundi 8 mai.

La présidente: Je pense que nous avons convoqué les représentants de Meta à la réunion du 8 mai. Cette séance pourrait aussi durer deux heures.

C'est ce que le greffier a dit tout à l'heure: nous verrons si nous pouvons la prolonger d'une demi-heure. Il en a fait la demande, et nous verrons jeudi si nous pouvons avoir une demi-heure supplémentaire. Je sais que tout le monde se déplace le jeudi et que le moment est mal choisi pour prolonger la réunion de 30 minutes, mais je ne suis pas certaine... À moins que des membres du Comité s'opposent farouchement à ce que nous tentions d'ajouter une demi-heure jeudi, nous pouvons passer à autre chose et suggérer que ce soit ce jour-là.

Je vous écoute, monsieur Julian.

• (1115)

M. Peter Julian: Madame la présidente, je trouve la suggestion de Mme Thomas judicieuse, si nous pouvons procéder ainsi.

La présidente: La prochaine intervenante est madame Gladu.

Mme Marilyn Gladu: Je remercie la présidente.

Le Comité a convenu de ne pas prolonger les séances du jeudi puisque les membres ont des vols à prendre. Je pense que la proposition du lundi est préférable, et je l'appuierai. Si nous pouvons prolonger la séance, c'est tant mieux, mais dans le cas contraire, nous pourrions utiliser les 15 dernières minutes de la réunion pour discuter des travaux du Comité.

La présidente: Très bien. C'est ce que nous ferons.

Monsieur le greffier, nous pouvons essayer de régler la question lundi en ajoutant 15 minutes à la fin de la réunion.

Merci beaucoup.

Bien entendu, nous allons reporter la motion au lundi 8 mai. Nous pourrions discuter et régler certaines choses au cours d'une petite séance de travail de 15 minutes. Puisque personne ne s'y oppose, j'avise le greffier que nous tenterons d'avoir du temps à cette fin ce lundi.

Merci beaucoup.

Je veux maintenant passer aux témoins.

Mesdames et messieurs les témoins, vous disposez de cinq minutes chacun. Je vais en effet vous avertir 30 secondes avant la fin de votre temps de parole pour que vous puissiez conclure. Je sais que dire « 30 secondes » est déroutant, mais j'ai déjà constaté que les gens ne lèvent pas les yeux lorsqu'ils lisent et ne me voient pas leur faire frénétiquement signe que leur temps achève. Je vais simplement dire « 30 secondes », puis vous pourrez conclure. Lors des questions et des réponses, vous aurez le temps de nous en dire plus sur une chose que vous n'avez pas pu terminer dans votre exposé de cinq minutes.

Sans plus tarder, nous allons commencer par Shauna Bookal.

Madame Bookal, vous avez cinq minutes, je vous prie.

Mme Shauna Bookal (gestionnaire, Équité, diversité, inclusion et l'expérience d'étudiant, Ontario University Athletics, à titre personnel): Madame la présidente, je vous remercie de me donner la chance de comparaître devant le comité permanent.

Je ne suis pas une olympienne. Je ne suis pas non plus l'entraîneuse de l'équipe nationale. Je ne suis ni chercheuse ni universitaire. Je suis devant vous en tant que fière Canadienne d'origine jamaïcaine de première génération qui a grandi à Scarborough, en Ontario, et qui évolue dans le monde du sport amateur depuis plus de 30 ans. J'apporterai une perspective différente grâce à mon expérience et mes réflexions. Je suis une ancienne athlète et entraîneuse communautaire qui est devenue administratrice de sport amateur et formatrice.

Puisque j'ai grandi dans le système sportif des années 1990, j'ai été nommée leader noire de demain, et j'ai pu suivre gratuitement le Programme national de certification des entraîneurs, ou PNCE, ainsi que les programmes des leaders en formation. J'ai ensuite obtenu trois diplômes en gestion du sport et participé à presque tous les événements sportifs majeurs de Toronto depuis 2012. J'ai aussi été directrice générale d'une organisation sportive provinciale. J'ai d'ailleurs été la seule femme noire au pays à occuper ce poste pendant deux ans.

Au début des années 2000, le système sportif a amorcé un virage. La vision du « sport pour tous » a laissé place au sport de haut niveau. Les programmes des leaders de demain à l'intention des minorités ont commencé à disparaître. La formation obligatoire est devenue facultative. Le sport amateur a été mis de côté au profit des athlètes d'équipes nationales et des podiums. Vingt ans plus tard, nous voulons savoir ce qui a mal tourné, et ce que nous devons maintenant faire.

En ce qui a trait à la pratique sécuritaire du sport... tout le monde se tourne d'abord du côté des entraîneurs. À l'époque, je me souviens avoir vu mon père, un entraîneur bénévole, et ma mère, une gestionnaire d'équipe bénévole, suivre une formation obligatoire. Le processus comportait notamment la vérification annuelle obligatoire des antécédents et la formation à jour du PNCE. À l'époque, les cours étaient abordables, et les vérifications des antécédents par la police étaient gratuites. Les entraîneurs assumaient les frais, puis obtenaient un remboursement.

De nos jours, certains entraîneurs, surtout ceux issus des minorités, ne détiennent aucun certificat du PNCE en raison du coût élevé des cours. Par exemple, un entraîneur bénévole pourrait déboursier entre 250 et 4 000 \$ pour accompagner des athlètes, selon le niveau et l'âge de l'équipe. C'est malheureusement pourquoi de nombreux entraîneurs ne complètent pas la formation. De même, des entraîneurs doués ne peuvent même pas faire leur travail puisqu'ils n'arrivent pas à terminer la formation requise pour devenir entraîneur de sport amateur.

L'Association des entraîneurs de l'Ontario et l'Association canadienne des entraîneurs étaient auparavant très présentes lors d'événements communautaires pour faire connaître leurs différents programmes. Désormais, les organisations communautaires ne connaissent pas l'existence de ces associations par manque de communication descendante. Certaines organisations sportives font un excellent travail de communication avec le milieu communautaire, tandis que d'autres n'y arrivent pas.

Des gens se demandent par où commencer pour assurer une pratique sécuritaire du sport. À mon avis, Sport pur et le mouvement Entraînement responsable doivent être obligatoires dans le sport amateur, à l'image du programme High Five qui est obligatoire dans le sport récréatif, en particulier à l'échelle locale. En Ontario, il suffit d'entrer dans des installations récréatives municipales pour voir une affiche, une banderole ou une certification du programme High Five. Quiconque veut travailler auprès des jeunes doit impérativement détenir cette certification. Pourquoi la norme diffère-t-elle pour Sport pur et le mouvement Entraînement responsable?

Il faut aussi que la formation sur la gouvernance efficace offerte par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, ou CCES, soit obligatoire. Mon expérience m'a appris que les membres des conseils d'administration du sport amateur ne font pas la différence entre un conseil d'administration et un comité de travail. Le CCES offre de nombreux programmes, mais très peu de gens sont au fait, car bon nombre croient, tout comme moi, que le travail du CCES se limite à la lutte contre le dopage.

En 2020, le meurtre de George Floyd a provoqué une prise de conscience sur le racisme dans bien des secteurs. En réponse, des pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis ont créé une stratégie sportive d'équité, de diversité et d'inclusion qui englobe la pratique sécuritaire du sport. Trois années se sont écoulées, et j'attends toujours que le Canada se dote d'une stratégie sportive nationale centralisée en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, ou EDI.

Depuis huit mois, je suis la gestionnaire de l'EDI et de l'expérience d'étudiant à Sports universitaires de l'Ontario, ou SUO, où je m'attarde principalement à l'EDI, aux femmes dans le sport et à la pratique sécuritaire du sport. Mon travail est possible grâce au rapport *Making Progress Together*, qui établit la manière dont SUO parvient à établir une culture sécuritaire, équitable et diversifiée. Je vous ai transmis le rapport.

Au cours des huit derniers mois, nous avons créé une semaine de sensibilisation à la lutte contre le racisme, révisé notre politique de pratique sécuritaire du sport et entamé la mise en œuvre du plan pour les « femmes dans le sport ». Du 23 au 25 juin prochain, SUO tiendra une conférence sur la diversité dans les sports axée sur le sport amateur avec le soutien du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario. À cette occasion, les leaders autochtones, noirs et de couleur de demain auront également la chance de recevoir une formation gratuite du PNCE.

Tous mes amis et les membres de ma famille connaissent mon amour des proverbes. Je m'en voudrais donc de ne pas profiter de l'occasion pour en citer un: « Le passé n'est pas garant de l'avenir. »

Merci de m'avoir aujourd'hui donné la chance de vous faire part de mes expériences et réflexions.

• (1120)

La présidente: Merci beaucoup, madame Bookal. Je n'ai pas eu à vous interrompre, alors c'est parfait.

Nous passons à Mme Bragagnolo, qui est consultante en gouvernance du sport et en lutte contre la corruption.

Mme Whitney Bragagnolo (doctorante, consultante pour la gouvernance du sport et la lutte contre la corruption, à titre personnel): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de l'invitation à comparaître, de votre engagement à vous attaquer à ces importantes préoccupations et de votre intérêt pour l'évolution éthique du sport canadien.

Je suis ici à titre indépendant. J'entends par là que je ne travaille pour aucune entité sportive canadienne. Je n'en consulte aucune et je ne suis pas rémunérée par l'une d'entre elles. Je ne suis affiliée à aucune institution ou organisation universitaire canadienne. J'ai quitté le Canada en 2016 et je réside à La Haye. Ceci est pertinent. Dans certains cas, un examen objectif plus approfondi est nécessaire. Avoir des points de vue impartiaux atténue les risques d'influence induite et favorise la prise de décisions fondée sur des faits et exempte de conflits d'intérêts. L'indépendance contribue à garantir que les opinions sont impartiales, justes et équitables.

Je travaille dans le domaine de l'évaluation des risques, des enquêtes et de l'intégrité du sport. J'ai une maîtrise en éthique et intégrité du sport, et je suis doctorante et chercheuse en gouvernance du sport et en lutte contre la corruption.

Beaucoup ont réclamé cette enquête, dont moi. Bien que certaines personnes puissent avoir de bonnes raisons de s'y opposer, il faut également comprendre que certains pourraient s'y opposer en raison de conflits d'intérêts, étant donné que certaines conclusions pourraient les toucher directement ou indirectement.

Le manque d'intégrité et de capacité professionnelle peut inciter les entités sportives et les acteurs du milieu à rejeter l'intervention du gouvernement ou des autorités judiciaires en invoquant l'autonomie du sport. Dans bien des cas, l'autonomie du sport protège les dirigeants d'un examen moral, social et judiciaire, ce qui donne des organismes qui n'ont pas de comptes à rendre à personne.

Madame la présidente, une enquête totalement indépendante s'impose. L'incapacité du gouvernement d'obliger les organismes sportifs à respecter des normes de gouvernance plus strictes a causé d'importants préjudices, et ce, malgré les nombreux cas d'entités sportives qui se sont montrées incapables d'évoluer. Le gouvernement a la responsabilité d'assurer la santé du public et la pratique sécuritaire du sport.

Je propose trois solutions pour promouvoir l'évolution éthique du sport canadien, où l'intégrité de la gouvernance du sport est un pilier vital.

Premièrement, l'enquête doit comprendre des vérifications indépendantes de la gouvernance du sport. Les cadres de gouvernance du sport existants reconnus mondialement et ayant une histoire bien établie peuvent être utilisés pour mesurer et définir les exigences futures, et établir la norme canadienne pour les pratiques attendues. Des vérifications accessibles et transparentes assurent la reddition de comptes des organismes et permettent de mesurer leur potentiel de croissance éthique et leurs progrès dans la direction souhaitée.

Deuxièmement, toute vérification de la gouvernance doit intégrer les observations anonymes des athlètes et des employés. Même s'ils ont longtemps été ignorés, les athlètes fournissent des renseignements essentiels sur les vulnérabilités, les risques et les occasions. Même si tout semble parfait, sur papier, les commentaires anonymes permettent de veiller à l'adéquation des politiques, des procédures et du personnel avec l'objectif.

Troisièmement, il faut clarifier le concept d'indépendance. Les entités qui œuvrent pour la pratique sécuritaire du sport ont besoin d'indépendance pour être efficaces. Voici certains éléments à prendre en considération pour toute entité. L'entité est-elle financée par un organisme sportif? Une entité participant à une affaire en instance est-elle financée par un organisme sportif? L'entité est-elle tenue de divulguer des informations à un organisme sportif? Quelqu'un au sein de l'entité a-t-il un lien personnel avec l'organisation sportive? Quelqu'un au sein de l'entité a-t-il déjà facilité les abus ou la corruption dans le sport, à quelque niveau que ce soit?

La non-divulgaration de conclusions négatives nuit à l'intégrité des enquêtes, à la responsabilisation et au développement de l'éthique. L'indépendance est essentielle pour prévenir les conflits d'intérêts et les comportements habilitants. Aucune organisation sportive canadienne existante ne peut être chargée de superviser cette enquête. Elle doit être menée en toute indépendance du milieu du sport.

En terminant, j'aimerais vous présenter l'une des conclusions des recherches que j'ai menées avec ma collègue, Yanei Lezama. Moins d'une survivante sur cinq divulgue l'incident dont elle a été victime par l'intermédiaire d'un mécanisme de signalement. Demandez-moi pourquoi. Cela permet de conceptualiser les facilitateurs institutionnels qui existent dans nos systèmes sportifs. La mauvaise gouvernance favorise la perpétuation de l'abus de pouvoir. Cela souligne l'importance de l'indépendance et même l'insuffisance de systèmes en apparence fonctionnels.

Je vous remercie, madame la présidente.

• (1125)

La présidente: Merci beaucoup.

Nous passons à la prochaine témoin, Mme Joëlle Carpentier.

Madame Carpentier, la parole est à vous pour cinq minutes.

[Français]

Mme Joëlle Carpentier (professeure, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal, à titre personnel): Bonjour.

Je remercie le Comité de m'avoir invitée à lui faire part de mon expérience, de mes connaissances et de mon point de vue sur le sport de haut niveau en général, et plus précisément dans le contexte canadien.

Je suis professeure au Département d'organisation et ressources humaines à l'École des sciences de la gestion de l'Université du

Québec à Montréal. J'ai fait un doctorat en psychologie sociale, dans le cadre duquel je me suis spécialisée en psychologie sportive. Dans mes recherches, je m'intéresse plus particulièrement à la relation entraîneur-athlète et aux comportements que les entraîneurs doivent adopter afin de favoriser à la fois les performances et le bien-être des athlètes.

Je suis moi-même une ancienne athlète et entraîneuse de niveau national, et je demeure active dans le monde du sport de haut niveau en agissant aujourd'hui comme consultante en psychologie de la performance, en offrant des conférences et des formations aux entraîneurs et aux organisations sportives, en étant une officielle sur la scène nationale et, finalement, en étant membre du conseil d'administration d'une fédération provinciale.

Ce que j'aurais envie de porter à l'attention du Comité aujourd'hui, ce sont surtout les connaissances scientifiques sur les répercussions qu'a l'environnement social sur le développement des athlètes. Les études scientifiques sont catégoriques: les environnements qui mettent l'accent strictement sur les performances sont nocifs pour les êtres humains. Qui plus est, généralement, ce sont ces environnements qui génèrent les moins bons résultats à long terme. Dans de tels environnements, les individus sont prêts à tout faire pour obtenir des résultats immédiats, même à poser des gestes ou à prendre des décisions qui peuvent avoir un effet destructeur sur eux-mêmes, sur les autres ou sur leur organisation.

Or, le système sportif canadien, et plus particulièrement la façon dont il est financé, s'appuie principalement sur l'atteinte de résultats rapides. Rendre le financement dépendant des performances à court terme amène les fédérations à exiger des résultats immédiats pour maintenir leur financement et, ultimement, maintenir leur fédération en vie. Cela les amène à tolérer des comportements inacceptables de certains entraîneurs, administrateurs ou athlètes au nom des résultats à court terme. De surcroît, un tel système finance toujours les mêmes fédérations, les mêmes sports, les mêmes entraîneurs et les mêmes façons de faire, au détriment de l'innovation, de l'actualisation, de la diversité et du bien-être.

Le fait de tolérer de tels comportements destructeurs, voire de les encourager de façon implicite, contribue à l'établissement d'une culture sportive où ces comportements deviennent en fait la norme. Le temps est venu de réellement conscientiser tous les acteurs du système sportif canadien sur ce qui constitue des comportements acceptables et sur ce qui, au contraire, devrait être jugé comme étant inacceptable dans le domaine du sport. Trop longtemps, le système axé sur les résultats a toléré des comportements inacceptables au nom des performances, à un point tel que tous en sont venus à penser que ces comportements sont acceptables, et parfois même souhaitables.

Au cours des derniers mois, plusieurs entraîneurs ont été pointés du doigt, de façon juste, pour des comportements inappropriés envers les athlètes. Il faut toutefois s'interroger sur la façon dont le système sportif en place influence et encourage même ces comportements. Un système axé sur les résultats et, encore pire, sur l'atteinte rapide de certains résultats met une pression sur les entraîneurs, qui à leur tour font reposer cette pression sur les athlètes.

Il est donc temps de ne pas seulement pointer du doigt les entraîneurs, mais aussi de les former, de les accompagner et de les soutenir. On doit les former sur les composantes d'une relation entraîneur-athlète saine, sur les comportements à adopter et ceux à éviter afin de favoriser cette relation saine, sur la santé mentale des athlètes, et encore plus. Il est aussi temps de les encadrer et de leur offrir des ressources vers lesquelles se tourner en cas de doute, des ressources en codéveloppement et des ressources pour leur propre santé mentale. Encadrer les entraîneurs et prendre soin d'eux facilitera le changement de culture et les aidera à mieux composer avec la pression qui pèse sur leurs épaules.

En conclusion, pour créer un environnement sportif plus sain et sécuritaire au Canada, il faut entre autres réviser le système de financement, éduquer la population et les acteurs du milieu sportif pour changer la norme et la culture, former et outiller les entraîneurs, avoir une approche centrée sur le bien-être des athlètes et des entraîneurs, donner la parole aux athlètes et leur donner l'autonomie nécessaire pour créer leur environnement d'entraînement optimal. Le financement actuel produit des médailles à court terme, mais au coût de la santé mentale et physique des athlètes à long terme. Les études scientifiques ont pourtant démontré qu'il est possible d'obtenir d'aussi bons résultats et de gagner autant de médailles, et ce, à moindre coût. La science nous informe qu'en créant un environnement sain, centré sur le bien-être de l'athlète plutôt que sur les performances, on obtient d'aussi bons résultats, voire de meilleurs résultats à long terme. Il est temps de cesser d'agir d'une façon instinctive ou selon les traditions en place, et de choisir plutôt de s'appuyer sur les connaissances scientifiques disponibles.

Il faut résister à la tentation de se concentrer sur ce qui est facilement visible, comme les performances, et commencer à s'intéresser à ce qui est invisible et qui, pourtant, permet l'atteinte de ces résultats. Il faut demander aux fédérations de rendre visibles certains indicateurs auxquels nous n'avons pas tendance à porter attention à ce jour, comme le bien-être des athlètes, le sens derrière l'engagement sportif et le développement d'habiletés. Il est temps de viser le développement à long terme de nos athlètes et de laisser le temps et l'espace nécessaires aux divers acteurs pour qu'ils puissent bien faire les choses. Il faut se rappeler que les résultats ne sont, en vérité, qu'une conséquence du fait de bien faire les choses, et ils ne devraient en aucun cas constituer l'objectif en soi.

• (1130)

[Traduction]

La présidente: Merci, madame Carpentier.

Nous passons à M. McLaren, pour cinq minutes.

Monsieur McLaren, la parole est à vous.

M. Richard McLaren (chef de la direction, McLaren Global Sport Solutions Inc., à titre personnel): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter mes observations sur la question essentielle qu'est la pratique sécuritaire du sport au Canada.

McLaren Global Sport Solutions, ou MGSS, comme on l'appelle, se concentre sur les enquêtes et les examens de la gouvernance au sein d'organismes au Canada et dans le monde. Notre travail porte sur diverses questions liées à l'intégrité, notamment la pratique sécuritaire du sport, l'usage de substances pour améliorer la performance athlétique, la manipulation des compétitions, la fraude, d'autres formes de corruption et les questions générales d'intégrité de la gouvernance qui en découlent.

J'occupe le poste de responsable indépendant de l'intégrité pour la Fédération internationale de basketball, ou FIBA, et pour l'Association internationale de boxe, ou AIBA. Je suis également responsable principal de la lutte contre la corruption dans le milieu mondial du tennis professionnel. Je suis aussi un tiers indépendant pour Tennis de table Canada.

Au cours de ma carrière, j'ai dirigé des enquêtes complexes sur la corruption dans les milieux de la boxe internationale, de l'haltérophilie et de nombreux autres sports, y compris des enquêtes pour l'Agence mondiale antidopage, enquêtes qui ont révélé le dopage d'athlètes parrainé par l'État russe aux Jeux olympiques de Sochi et dans divers sports en Russie, en particulier l'athlétisme.

Un exemple récent de mon travail international dans le domaine de la pratique sécuritaire du sport concerne une enquête complexe sur des allégations d'agressions sexuelles par des responsables du basketball et de l'État au Mali, à la suite de rapports de Human Rights Watch publiés dans le *New York Times*. Mon équipe a mené une enquête indépendante approfondie sur les abus sexuels systémiques commis à l'encontre de jeunes joueuses de basketball. Ce rapport et tous nos autres rapports sont publics et publiés sur le site Web de ma société.

Il est important de faire part de mon expérience internationale, car, malheureusement, la sécurité dans le sport est un problème international, et pas seulement un problème canadien. Prenons par exemple la gymnastique. Pas moins de six examens nationaux majeurs ont eu lieu dans le monde de la gymnastique, notamment au Royaume-Uni, en l'Australie, en Nouvelle-Zélande, en Suisse, aux Pays-Bas et, bien sûr, aux États-Unis, comme la plupart des membres du Comité le savent, j'en suis certain.

Permettez-moi de vous donner deux exemples des travaux récents de McLaren Global Sport Solutions au Canada, soit notre examen indépendant sur Canada Soccer, en 2022, et notre rapport de 2023 sur Gymnastique Canada. Nous avons également publié, en 2021, un rapport sur la création d'un organisme national indépendant pour la sécurité dans le sport au Canada.

Dans le cas de Canada Soccer, nous avons pour mandat d'examiner la réponse de l'organisme aux allégations de harcèlement formulées en 2008 à l'encontre de Bob Birarda, l'ancien entraîneur de l'équipe nationale féminine des moins de 20 ans. Les membres de ce comité connaissent bien cette saga grâce au témoignage courageux d'Andrea Neil et d'autres personnes. Nous avons constaté que Canada Soccer avait à l'époque des politiques et des procédures d'enquête assez rigoureuses. Cependant, les hauts dirigeants et l'Association canadienne de soccer n'accordaient pas beaucoup d'importance à la pratique sécuritaire du sport et n'ont pas suivi leurs propres politiques écrites.

L'enquête conjointe sur M. Birarda menée en 2008 par Canada Soccer et les Whitecaps de Vancouver, de la MLS, comportait de graves lacunes. Par exemple, aucun rapport écrit n'a été publié par l'enquêteur et aucun procès-verbal n'a été rédigé sur les processus ou les décisions prises par le conseil d'administration de l'Association canadienne de soccer. Il n'y a eu aucune transparence, un défaut que nous avons constaté à maintes reprises dans le monde du sport. Les politiques raisonnables ne sont pas appliquées.

En octobre 2008, sur recommandation de l'enquêteur, le comité de direction de l'Association canadienne de soccer a voté le congédiement de M. Birarda. Toutefois, au lieu de le congédier, il a négocié une sortie. On lui a permis de démissionner, et l'Association a indiqué qu'il s'agissait d'une séparation mutuelle. Les raisons véritables de son départ soudain ont été présentées comme étant personnelles lors d'une conférence de presse à laquelle certaines plaignantes ont assisté et savaient pertinemment qu'il en était autrement. Invoquer des « raisons personnelles » est un euphémisme fréquemment utilisé pour dissimuler un comportement inapproprié et éviter des mesures de suivi.

• (1135)

Une telle approche est malheureusement courante dans le sport. Le dossier et les véritables motifs du congédiement sont cachés sous le couvert d'un départ négocié et d'une démission. Cela permet aussi à l'auteur de commettre d'autres abus dans le cadre de fonctions ultérieures.

La présidente: Monsieur McLaren, pouvez-vous conclure, s'il vous plaît?

M. Richard McLaren: Certainement. Permettez-moi de passer à mon résumé.

Je constate que les organismes sportifs disposent, en général, de politiques raisonnables et d'autres outils pour traiter des dossiers d'abus et de pratique sécuritaire du sport, mais que ces politiques ne sont habituellement pas appliquées. L'obligation de rendre des comptes est également limitée et les organismes n'ont pas le courage de divulguer publiquement les véritables motifs du départ d'une personne. Les départs négociés sont une solution de facilité. Cela évite de laver le linge sale en public, mais cela a des effets en cascade fort néfastes.

Les athlètes et les parents, qui connaissent la vérité, ne font pas confiance aux administrateurs des sports. Ils craignent les représailles et ils sont peu ou pas protégés s'ils deviennent des dénonciateurs.

La présidente: Merci, monsieur McLaren. Vous pourrez compléter votre propos pendant les séries de questions.

Je donne maintenant la parole à Mme Béliveau, directrice, Équité des genres, Égale Action. Vous avez cinq minutes.

[Français]

Mme Sylvie Béliveau (directrice, Équité des genres, Égale Action): Merci, madame la présidente.

Je remercie le Comité de me donner l'occasion de témoigner au nom d'Égale Action, où je suis directrice de l'équité des genres depuis un an.

Pour commencer, j'aimerais mentionner qu'Égale Action est un organisme en activité depuis plus de 20 ans dont la mission est de rendre le système sportif québécois équitable et égalitaire à l'égard des filles et des femmes, et de soutenir ces dernières dans le développement de leur plein potentiel.

En matière de pratique sécuritaire du sport au Canada, j'aimerais mentionner, dans un premier temps, qu'il faut continuer à prioriser, à juste titre, les mesures visant à protéger les victimes. Pour ce faire, il faut maintenir et améliorer les mécanismes qui leur viennent en aide, ce qui inclut notamment les services d'assistance téléphonique et le Centre de règlement des différends sportifs du Canada, pour ne nommer que ceux-ci. De plus, il faut améliorer les

outils nécessaires pour prévenir les abus et toute forme de violence, à tous les niveaux et dans tous les contextes de la pratique sportive.

Dans un deuxième temps, nous sommes d'avis que des mesures doivent être mises en place auprès des organisations sportives. C'est ce que nous nous attardons à faire, à Égale Action. Je suis certaine que nous souhaitons tous et toutes voir diminuer le nombre d'appels reçus par les services d'assistance téléphonique. Un travail en amont doit donc être fait, car il est nécessaire de changer la culture malsaine. Cela passe par la prise de conscience, par l'analyse du milieu respectif, en effectuant notamment des portraits organisationnels, et par la mise en place de stratégies qui mèneront vers des mesures concrètes et les résultats souhaités.

Les personnes représentant les organisations qui viennent vers nous ont de bonnes intentions, mais parfois elles sont démunies et souhaitent cet accompagnement ainsi qu'une coconstruction de solutions. Cela m'amène à dire que nous avons besoin d'organisations comme Égale Action au Québec, c'est-à-dire une partie neutre, pour l'accompagnement des fédérations et des organisations sportives.

Permettez-moi de donner des exemples de mesures qui seraient bénéfiques. L'accompagnement que nous offrons se fait notamment sous forme de mentorat, par exemple pour l'analyse des enjeux ainsi que pour la mise en place de stratégies et d'un plan d'action, mais également sous forme d'ateliers de formation qui permettent une prise de conscience plus globale de la culture organisationnelle et de ses préjugés.

Bien entendu, tout ne repose pas simplement sur l'intérêt d'agir manifesté par une personne au sein d'une organisation. La capacité des organisations et les ressources dont elles disposent font partie des obstacles qui se présentent à nous, de même que le temps qu'elles allouent au changement alors que les tâches quotidiennes les occupent et les préoccupent.

Nous croyons également qu'il faut continuer d'accompagner et d'outiller les femmes pour maintenir et accroître la présence de celles-ci au sein des organisations sportives. Au Québec, les conseils d'administration sont composés à 33 % de femmes. Nous espérons que c'est le résultat des efforts déployés depuis quelques années et que cette progression continue pourra être assurée. Par contre, nous constatons que les femmes représentent une maigre proportion de 19 % des entraîneurs au Québec. Les entraîneurs sont tout de même les personnes en autorité immédiate dans la vie des sportives. Ce chiffre n'a pas évolué dans le temps, malgré les programmes de soutien mis en place pour les entraîneurs.

Par l'intermédiaire de nos services auprès des femmes, nous souhaitons évidemment qu'il y ait une plus grande présence des femmes, mais surtout que leurs voix soient entendues. Notamment par la mise en place de communautés de pratique, nous souhaitons permettre aux femmes de minimiser leurs doutes et d'augmenter leur confiance afin qu'elles s'intègrent dans les structures sportives et qu'elles prennent leur place au sein de celles-ci.

Enfin, pour que tout perdure dans le temps, l'élaboration de différentes politiques est nécessaire. Nous croyons qu'il est incontournable de mettre en place des moyens afin de mesurer les gestes qui mèneront à un changement de culture. Cela nous permettrait de baliser et de réorienter au besoin les organisations, les rendant ainsi redevables à leurs membres respectifs et aux instances politiques. De plus, cela nous permettrait de bien analyser la progression.

Au Québec, depuis peu, nous avons la chance de compter sur le Lab PROFEMS, un nouveau laboratoire de recherche dont la directrice nous fait don de sa présence aujourd'hui.

Merci.

● (1140)

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup, madame Béliveau.

Je donne maintenant la parole à Mme Demers pour cinq minutes, s'il vous plaît.

[Français]

Mme Guylaine Demers (professeure et directrice, Laboratoire de recherche pour la progression des femmes dans les sports au Québec): Merci, madame la présidente.

Je vous remercie de l'invitation. C'est ma troisième comparution en comité parlementaire. Je suis contente de pouvoir contribuer à l'amélioration du système sportif.

Comme Mme Béliveau l'a mentionné, je suis ici en tant que directrice du nouveau Laboratoire de recherche pour la progression des femmes dans les sports au Québec. À ce titre, ma présentation sera vraiment axée sur l'importance de la recherche. Cette dernière contribuera à rendre le système sportif non seulement plus égalitaire et équitable, mais surtout sécuritaire pour tous et toutes.

Je voudrais rappeler au Comité que, de 2020 à 2022, le Canada a eu la chance d'avoir le premier centre de recherche sur l'équité des genres dans le domaine du sport. Malheureusement, ce centre n'a été financé que pour une période de deux ans. J'ai eu le bonheur d'être codirectrice de ce centre avec Gretchen Kerr, dont vous avez certainement entendu le témoignage sur la sécurité dans le sport. Je trouve vraiment dommage que ce financement ait été de courte durée, parce que nous avons commencé à mettre en place une structure pour soutenir le système sportif et aider les politiciens que vous êtes à prendre des décisions éclairées et basées sur des données probantes.

La recherche devrait être au cœur de toute initiative. Chaque fois qu'on propose quelque chose ou qu'on met en place une structure ou une solution, il faut pouvoir l'évaluer et savoir quels en seront les effets.

Mme Bookal, qui a été la première personne à présenter son allocution aujourd'hui, nous a fait part d'une citation. À mon tour, je vais citer un éminent chercheur du nom d'Einstein. Il disait que la folie consiste à refaire sans cesse la même chose en espérant obtenir un résultat différent. Je pense que cela a souvent été le cas au Canada; on pense qu'on a des bonnes idées et on les met en place. Or, un de mes premiers messages que je porte au Comité, c'est qu'il faut s'appuyer sur la recherche; quand on met quelque chose en place, il faut pouvoir l'évaluer.

Ma collègue Mme Carpentier a parlé de ce que la recherche nous avait appris. En lien avec la pratique sécuritaire du sport, il a été démontré que, dans plusieurs secteurs, la présence accrue de femmes en position de leadership entraînait rapidement une diminution de la violence et du harcèlement. C'est le cas aussi bien en milieu de travail qu'en milieu carcéral au Canada, par exemple. De fait, l'augmentation du nombre de gardiennes de prison a eu pour effet de pratiquement éliminer la violence physique dans les prisons fédérales.

Nous avons des documents qui démontrent que plus on a de femmes, plus on a un effet positif sur la qualité du milieu. Mme Béliveau a évoqué le pourcentage d'entraîneurs féminins au Canada. On retrouve le même phénomène à l'échelle mondiale: les athlètes sont entraînés majoritairement par des hommes, à raison de près de 80 %, si ce n'est plus dans certains sports.

J'insiste donc pour dire, en premier lieu, que la recherche est essentielle.

Dans un deuxième temps, il faut se pencher sur la question de la reddition de comptes. D'autres de mes collègues en ont parlé. Il faudrait que le financement soit lié à une reddition de comptes. Pour ce faire, on aurait besoin d'une organisation qui viendrait soutenir la collecte de données. Une fois de plus, je fais le lien avec la recherche. Si le gouvernement décidait, comme je l'espère, de réinvestir dans le centre canadien de recherche sur l'équité des genres, cet organisme objectif et indépendant pourrait assurer le suivi relatif à la reddition de comptes, et ce, pour nourrir le politique et favoriser la prise de décisions, notamment en ce qui concerne la structure de financement.

À ce sujet, j'ai beaucoup aimé la présentation de ma collègue Mme Carpentier. Comme elle le disait, dans un contexte où le financement est uniquement lié aux performances et où l'obtention de médailles est tout ce qu'on souhaite, il ne faut pas se leurrer: les athlètes vont continuer de subir des abus.

J'en arrive au dernier point, qui a aussi été abordé par Mme Béliveau.

● (1145)

[Traduction]

La présidente: Vous avez 20 secondes.

[Français]

Mme Guylaine Demers: Les victimes doivent être au centre de nos décisions, absolument. Cependant, il ne faut pas oublier que plusieurs personnes s'investissent vraiment avec cœur dans le système sportif. Qu'elles agissent à titre de gestionnaires ou qu'elles aient d'autres rôles, ces personnes ont besoin de soutien pour réaliser la mise en place d'un système sportif sécuritaire.

Merci.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup, madame Demers.

Nous passons maintenant aux séries de questions. Pour le premier tour, les interventions sont de six minutes. Nous commencerons par le Parti conservateur, avec Mme Marilyn Gladu.

Madame Gladu, vous avez la parole pour six minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Marilyn Gladu: Merci, madame la présidente. Je remercie tous les témoins de leur présence aujourd'hui.

Je vais commencer par M. McLaren. Vous avez une vaste expérience de l'examen des organismes de sport au Canada et à l'étranger. Pourriez-vous parler des thèmes communs que vous constatez au sein des organismes de sport et qu'il convient d'examiner? En outre, quelles sont les principales recommandations que vous souhaiteriez voir le gouvernement fédéral mettre en œuvre?

M. Richard McLaren: Je suis d'accord avec la dernière intervenante. La reddition de comptes est un problème important. De nombreuses associations sportives sont dotées de politiques raisonnablement étoffées, mais ne les utilisent pas. Elles ne sont pas appliquées. Je l'ai constaté à maintes reprises dans le cadre de mon travail au Canada et à l'étranger. La reddition de comptes est un problème majeur.

Un autre problème, que personne n'a mentionné ce matin, est la dénonciation. Pour mener de nombreuses enquêtes, comme je l'ai fait, il faut des dénonciateurs. Or, les dénonciateurs sont confrontés à de graves problèmes de représailles sous diverses formes. Dans notre pays, tant dans le monde des affaires que dans celui du sport, les lois relatives à la protection des dénonciateurs sont très limitées. Nous accusons un important retard par rapport à l'Europe et d'autres pays du monde à cet égard. Donc, il s'agit d'un aspect important qu'il convient aussi d'examiner et qui nous ramène à la reddition de comptes.

Un autre élément dont j'ai parlé dans ma déclaration est l'utilisation des « raisons personnelles » lors du départ négocié de gens qui ont réellement commis des gestes inappropriés. Cacher les véritables raisons nuit à ceux qui voudraient peut-être retenir les services de cette personne à l'avenir, car ils ne trouvent jamais d'informations publiques sur les véritables raisons du départ. Le pire, dans cette sortie négociée, c'est que la personne peut alors aller dans un autre sport ou un autre pays — mais particulièrement dans un autre sport — et y reproduire les abus déjà observés dans d'autres contextes.

● (1150)

Mme Marilyn Gladu: Merci, monsieur McLaren. Oui, nous avons entendu d'excellents témoignages sur la nécessité de protéger les dénonciateurs contre les représailles, ainsi que d'intéressants témoignages sur l'utilisation d'ententes de confidentialité qui réduisent les victimes au silence et permettent aux auteurs de poursuivre leurs agissements.

Vous avez parlé de reddition de comptes, en particulier en ce qui concerne le financement. Je pensais que c'était là le rôle du CCPE et qu'il a été créé pour s'assurer une reddition de comptes. Cela ne fonctionne-t-il pas? Quelle est votre opinion à ce sujet?

M. Richard McLaren: Il est très difficile de régler la question de la reddition de comptes de manière efficace. Il est essentiel que le conseil d'administration de l'organisme sportif comprenne bien son rôle — un des intervenants en a parlé —, mais il doit aussi déterminer ce qu'il doit surveiller.

On ne peut pas uniquement compter sur les administrateurs des sports et sur les conseils ou les informations qu'ils fournissent pour garantir que les politiques sont appliquées et que les lignes directrices sont respectées, quelles que soient les exigences. Les finances sont l'un des éléments, bien entendu, mais beaucoup d'autres aspects entrent en compte pour avoir une bonne gouvernance.

Mme Marilyn Gladu: Merci beaucoup.

Je vais maintenant passer à Mme Bragagnolo.

Vous êtes une spécialiste de la gouvernance. Quelles seraient vos recommandations concernant les vérifications de la gouvernance dans le domaine du sport pour prévenir les abus de pouvoir? Que devrions-nous mettre en place?

Mme Whitney Bragagnolo: Comme je l'ai mentionné, il existe à l'échelon mondial des cadres de gouvernance du sport, notam-

ment l'observateur de la gouvernance du sport. Il s'agit d'outils d'analyse comparative qui permettent aux organismes d'améliorer leur gouvernance par l'évaluation d'éléments précis. Il y a la transparence, les processus démocratiques, la responsabilité sociétale, la reddition de comptes interne et les contrôles. Ces éléments ont été mis en œuvre dans certains pays européens dès 2011.

Cela fonctionne. Ces évaluations garantissent que les organismes progressent dans la direction souhaitée. Elles appuient aussi l'atteinte de l'objectif de promouvoir la croissance éthique. Grâce à ces vérifications, les entités peuvent être tenues de respecter des normes de reddition de comptes plus élevées, car on leur demande de maintenir — et d'améliorer, espérons-le — leurs capacités d'une façon qui peut être mesurée et évaluée. La transparence, y compris les déclarations anonymes de l'athlète en question et les observations du personnel, permet aussi au public, notamment les contribuables canadiens, les parents, les athlètes et les médias, de déterminer si les dirigeants s'acquittent réellement de leur travail.

Pour corroborer les propos de Mme Demers, j'ajouterais que dans certains pays, le financement public est conditionnel au respect des principes de bonne gouvernance et que pour toute vérification, les organisations sportives n'ont absolument pas leur mot à dire quant au choix de la personne qui procède à la vérification.

Mme Marilyn Gladu: C'est excellent.

Pourriez-vous nous donner des exemples d'autres pays européens qui font bien les choses? Pourriez-vous transmettre cela au greffier du Comité?

Mme Whitney Bragagnolo: Oui.

Mme Marilyn Gladu: Je pense que mon temps est écoulé.

Merci.

Mme Whitney Bragagnolo: Le pays de Galles, le Royaume-Uni, l'Australie, les Pays-Bas et la Belgique — la liste est assez longue. Le Canada accuse beaucoup de retard.

La présidente: Merci beaucoup.

Merci, madame Gladu.

Je passe aux libéraux, avec M. Coteau, pour six minutes, s'il vous plaît.

M. Michael Coteau (Don Valley-Est, Lib.): Merci beaucoup. Je tiens à remercier les témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui. J'ai trouvé tous les témoignages très utiles. Je vous remercie de vous être libérés pour comparaître.

J'aimerais commencer par Mme Bookal et parler de certaines de ses déclarations.

Madame Bookal, je vous remercie d'avoir soulevé les questions que vous avez abordées, de l'accessibilité au racisme. Ces questions ont été soulevées dans nos délibérations, mais on n'a pas beaucoup parlé du racisme en particulier. Merci d'avoir attiré l'attention du Comité sur la question. Je vous remercie du travail que vous faites pour promouvoir l'accessibilité et la lutte contre le racisme.

Vous avez indiqué qu'au cours des deux dernières décennies, nous sommes passés du sport pour tous au sport d'élite. Pouvez-vous parler de ce changement précis? Selon vous, pourquoi sommes-nous passés d'un accès pour tous à une approche plus élitiste du sport en Ontario et dans l'ensemble du pays?

• (1155)

Mme Shauna Bookal: Je ne suis pas certaine de ce qui s'est passé lors de cette transition. Comme je l'ai indiqué, beaucoup de choses étaient accessibles dans les années 1990. Les coûts étaient faibles; les cours sur l'entraînement étaient donc abordables. En outre, tout était obligatoire.

Quant aux compétitions, tout le monde voulait l'or. Tout le monde voulait être premier au monde. Ce qu'on entendait, au niveau de la base, c'était: « En tant que pays industrialisé, pourquoi ne sommes-nous pas dans les cinq premiers, parmi les trois premiers? Pourquoi certains pays qui n'ont pas autant de ressources que nous ont-ils de meilleurs résultats que nous? »

On a alors commencé à constater que beaucoup de fonds allaient désormais au sport de haut niveau. Il se passait de moins en moins de choses du côté du sport amateur. Faisons une analogie avec un entonnoir. Il faut bien que les athlètes viennent de quelque part, et cette source, c'est le sport amateur. Cet entonnoir devient de plus en plus petit. Beaucoup de gens n'ont pas les moyens de faire du sport.

Pour retenir les services de ces entraîneurs de haut niveau, ou pour aider à payer les athlètes, certains organismes sportifs intègrent ces coûts aux frais des programmes de certification des entraîneurs. Suivre un cours coûte 300 \$; beaucoup de gens n'ont pas les moyens.

M. Michael Coteau: Permettez-moi de vous interrompre. Je ne veux pas vous manquer de respect. Je n'ai que six minutes.

J'aimerais vous poser quelques questions de plus au sujet du racisme et de votre travail de lutte contre le racisme. On voit constamment dans les médias des cas flagrants de racisme. Il y a aussi la face cachée du racisme dans de nombreux secteurs.

Selon votre expérience, avez-vous été témoin, directement ou indirectement, de formes de racisme plus subtiles qu'apparentes?

Mme Shauna Bookal: J'en ai certainement été témoin et j'en ai fait l'expérience. Malheureusement, tout le monde peut exprimer le désir d'être plus diversifié. Lors de l'embauche, les gens disent qu'ils veulent mettre en place des mesures contre le racisme ou avoir plus de gens issus des minorités à certains postes pour refléter la diversité de notre pays. Les gens ne joignent pas le geste à la parole.

À titre d'exemple, on compte actuellement 63 dirigeants d'organismes nationaux de sport. Trois de ces dirigeants sont issus d'une minorité. Sur un total de 63. On ne cesse de dire qu'il n'y a pas beaucoup de gens issus de minorités qui sont candidats pour certains postes, mais lorsque certains d'entre eux se portent candidats, on leur dit qu'ils n'ont pas assez d'expérience dans le domaine du sport. Ils disent une chose et font le contraire. Les choses ne concordent pas.

L'unique raison pour laquelle je continue à faire ce travail, c'est pour aider à faire entendre une voix. Je suis la voix de toutes les personnes qui n'ont pas une place à la table en ce moment. J'espère que nous pourrions voir des changements concrets en rétablissant certains des programmes qui ont donné des résultats dans les années 1990, l'époque où le sport était pour tout le monde et où tous se sentaient inclus.

M. Michael Coteau: Je me permets d'intervenir de nouveau.

J'ai fait un peu de recherches. J'ai constaté que la Colombie-Britannique, le Manitoba et d'autres provinces ont mis en place des

stratégies de lutte contre le racisme dans le cadre de leurs programmes PlaySafe. Si je ne me trompe pas, le Manitoba a annoncé, il y a quelques semaines, un investissement dans une stratégie de lutte contre le racisme.

Vous avez parlé de la stratégie de lutte contre le racisme de votre organisme. J'ai aussi remarqué une initiative de la lutte contre le racisme, et l'organisme Le sport, c'est pour la vie. Mes modestes recherches m'indiquent que le gouvernement fédéral s'est engagé à investir dans des programmes de lutte contre le racisme systémique.

De votre point de vue, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral en font-ils assez, ou y a-t-il encore beaucoup de travail à faire? Je parle des investissements dans divers organismes et de la recherche de solutions pour contrer le racisme systémique.

Mme Shauna Bookal: Il reste beaucoup à faire. On n'en fait pas assez. Pour être honnête, donner de l'argent aux organismes nationaux de sport revient à mettre un pansement sur une plaie, parce que beaucoup d'organismes utilisent alors ces fonds à d'autres fins et non pour ce qui était prévu. Ils combinent cela à un autre programme au lieu de réserver exclusivement les fonds à un programme de lutte contre le racisme ou à un programme pour personnes autochtones, noires et de couleur. Ils trouveront une façon de jumeler cela à un autre programme pour aider à financer un autre poste.

Les gouvernements devraient travailler avec des organismes comme la Fondation Bon départ de Canadian Tire et SportJeunesse, car ces organismes abordent les choses selon une perspective plus large. Si vous cherchez des organismes qui croient en la lutte contre le racisme et en la diversité, pensez à la Fondation Bon départ, à SportJeunesse Ontario, à ParticipACTION ou au YMCA, à leurs programmes, et ne pensez pas nécessairement à continuer comme avant en donnant plus d'argent aux organismes nationaux de sport.

• (1200)

M. Michael Coteau: C'est ma dernière question. Vous avez établi une stratégie de lutte contre le racisme pour votre organisation. Selon vous, quelles sont les grandes stratégies que les organismes peuvent mettre en place dès maintenant pour lutter contre le racisme systémique?

Mme Shauna Bookal: Premièrement, il faut éviter de lancer une stratégie de lutte contre le racisme au cours du même mois que les marches Stop Asian Hate ou durant le Mois de l'histoire des Noirs. Ces choses doivent être distinctes, car de telles initiatives ne doivent pas être limitées à seulement 28 ou 30 jours par année, mais s'étendre sur 365 jours. Elles doivent se poursuivre 365 jours par année.

En outre, veillez à ce que vos employés n'aient pas l'impression qu'il ne s'agit que d'un exercice de « case à cocher ». Montrez-leur que vous portez un véritable intérêt à eux, à leur histoire et à leur contribution.

Dans le cadre de notre stratégie de lutte contre le racisme, nous tenons à entendre les histoires des gens au lieu de simplement les écrire pour les mettre sur une affiche ou les diffuser. Nous les invitons à participer au processus. À cet égard, nous avons créé un programme d'apprentissage dans le cadre duquel les leaders émergents des communautés autochtones, noires et de couleur travailleront avec moi cet été. Ils nous aideront à veiller à faire connaître leurs histoires et leurs parcours et à comprendre les choses de leur point de vue et non seulement en nous basant sur ce qu'on voit dans les médias.

M. Michael Coteau: La présidente est sur le point d'intervenir. Je tiens à vous remercier de votre présence ici aujourd'hui et de nous avoir présenté votre point de vue.

Mme Shauna Bookal: Il n'y a pas de quoi.

La présidente: Merci, monsieur Coteau.

Je donne maintenant la parole à M. Sébastien Lemire, du Bloc québécois, pour six minutes.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Merci, madame la présidente.

Je vais commencer par vous, madame Bragagnolo.

Je vous remercie beaucoup de vos remarques préliminaires, de l'ensemble de votre contribution et du modèle que vous représentez.

Tout d'abord, quelle est votre position quant à la mise sur pied d'une enquête publique et indépendante pour faire la lumière sur les situations d'abus dans le monde du sport? Quels éléments une telle enquête devrait-elle inclure?

Par ailleurs, est-ce que vous faites une distinction entre les termes « *inquiry* » et « *investigation* »? En français, on utilise le même mot, mais il y a une distinction en anglais. Je serais curieux de vous entendre nous l'expliquer.

[Traduction]

Mme Whitney Bragagnolo: En ce qui a trait à l'enquête, je recommande fortement qu'elle comprenne des vérifications indépendantes de la gouvernance du sport. Je crois que le gouvernement s'est engagé, ou il l'a mentionné dans le passé, à procéder à des vérifications des organismes nationaux de sport et des organisations sportives, mais il ne l'a pas fait. J'estime que c'est prioritaire et indispensable.

Je le répète, cela ne peut pas être effectué par une entité sportive qui existe actuellement au Canada. Cela doit être fait par une entité extérieure au milieu du sport. Je crois que nous devrions utiliser les cadres existants de gouvernance du sport qui ont été éprouvés, qui ont été mis à l'essai à l'échelle mondiale et qui se sont révélés efficaces.

Je pense que ces vérifications de la gouvernance doivent inclure les observations anonymes des athlètes et des employés. Les athlètes ont longtemps été ignorés, mais leurs commentaires et leurs points de vue sur les vulnérabilités, les risques et les occasions sont très importants.

Encore une fois, tout peut sembler parfait sur papier, comme M. McLaren l'a souligné. Les politiques semblent correctes, mais les commentaires anonymes permettent de veiller à l'adéquation des politiques, des procédures et du personnel avec l'objectif. Ils nous indiquent quels aspects améliorer.

Des vérifications transparentes forcent les gens et les organisations à rendre des comptes d'une façon qui est mesurable. Je pense qu'une enquête peut enfin nous permettre de commencer à entreprendre des vérifications. Cela devrait faire 10 ans que nous menons des vérifications. Comme je l'ai mentionné, on procède à des vérifications en Europe depuis plus d'une décennie.

Nous accusons un grand retard à cet égard, et j'estime qu'une enquête serait une excellente façon d'entamer cela.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Une de vos recommandations est que les organismes à but lucratif dans le domaine du sport sécuritaire fassent l'objet de vérifications indépendantes, donc d'audits.

Parmi les lignes directrices de Sport Canada, on exige des fédérations sportives qu'elles nomment un tiers indépendant. Or, on se rend compte de plus en plus que cela devient comme une occasion d'affaires, car ce sont des entreprises du secteur privé qui feront ce genre de travail. Évidemment, on doit avoir une confiance aveugle pour ce qui est de la mise en œuvre des recommandations. En quelque sorte, la création du Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport est liée à cela.

Quelle est votre perception de ces organismes qui se créent? Est-ce qu'ils ont l'indépendance nécessaire pour vraiment opérer les changements qu'on veut dans la culture du sport?

● (1205)

[Traduction]

Mme Whitney Bragagnolo: J'estime que les vérifications indépendantes de la gouvernance devraient être obligatoires au Canada en ce qui a trait aux organisations sportives, aux mécanismes de dénonciation et à ces entités à but lucratif vouées à la pratique sécuritaire du sport. Essentiellement, tout organisme travaillant dans le milieu du sport doit être tenu de rendre des comptes.

Même si les intentions sont bonnes, le manque de capacité professionnelle, un conflit d'intérêts ou l'absence d'indépendance vont nuire à l'évolution éthique de la pratique sécuritaire du sport canadien et à la prestation de soins adéquats aux athlètes. Les allégations d'actes répréhensibles, les enquêtes et les systèmes de soutien doivent être gérés de façon impartiale par des professionnels tenus de rendre des comptes qui possèdent les compétences et la formation nécessaires et qui n'ont jamais facilité les abus ou la corruption à quelque niveau que ce soit.

Comme M. McLaren l'a expliqué, il existe dans le milieu du sport des personnes qui, sur papier, semblent jouir d'une bonne réputation, mais qui ont facilité les abus ou ont abusé de leur pouvoir et tentent maintenant de tirer profit de la question de l'intégrité en se présentant comme des experts en matière de pratique sécuritaire du sport. Ils travaillent actuellement au sein d'entités sportives ou de cabinets d'experts-conseils dans le domaine de la pratique sécuritaire du sport.

Pour atténuer le risque, il faut obliger toute entité oeuvrant pour la pratique sécuritaire du sport à rendre des comptes dans le cadre d'une vérification.

Ce n'est pas un problème qui concerne uniquement le Canada. Mes collègues au Brésil, en Colombie, en Australie et aux États-Unis sont également d'avis que nous devons réduire le risque.

[Français]

M. Sébastien Lemire: J'ai une dernière question.

Que pensez-vous du leadership démontré par Sport Canada au cours des dernières années de façon générale, et plus particulièrement dans la dernière année? Sentez-vous que ce qui est mis en place est suffisant?

La notion de confiance et de transparence est-elle présente actuellement au sein de Sport Canada?

[Traduction]

Mme Whitney Bragagnolo: Les conflits d'intérêts dans le sport au Canada me préoccupent actuellement. Il s'agit de situations où, par exemple, des juristes, des universitaires ou des sociétés d'experts-conseils sont embauchés par des organisations sportives pour les conseiller ou les guider dans l'amélioration de l'exercice de leurs activités. Il peut arriver qu'une organisation fasse l'objet d'une enquête pour inconduite et cela peut inciter — et je crois que cela s'est déjà produit — à minimiser les problèmes. Je pense que cela nuit à la crédibilité et à l'impartialité de l'organisation et de l'enquête.

De telles situations ne devraient même pas exister. Même si les gens agissent de bonne foi, cela ne devrait même pas être possible. Il n'est pas surprenant que certaines organisations ne souhaitent pas la tenue d'une enquête. Les vérifications de la gouvernance permettent d'éviter de telles situations.

La présidente: Merci beaucoup.

J'aimerais demander aux témoins, lorsqu'ils répondent aux questions, d'éviter de frapper sur la table pour insister sur un point, car cela occasionne un bruit qui nuit au travail des interprètes. Je vous remercie beaucoup.

La parole est maintenant à M. Julian du Nouveau Parti démocratique.

Monsieur Julian, la parole est à vous pour six minutes.

[Français]

M. Peter Julian: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins. Leurs témoignages sont extrêmement importants.

On sait très bien que les organismes nationaux de sport sont en crise. On l'a vu dans le cas de Hockey Canada, de Canada Soccer et de nombreuses autres organisations.

J'aimerais poser quelques questions à Mmes Béliveau, Carpentier et Demers, et je leur demanderais d'être aussi brèves que possible.

Premièrement, appuyez-vous l'idée d'une enquête nationale publique pour examiner plus à fond les questions relatives à la sécurité dans le sport au Canada?

Deuxièmement, pensez-vous qu'il est approprié que Sport Canada continue de financer des organisations comme Hockey Canada même si elles n'atteignent pas nécessairement tous les objectifs qui sont importants pour assurer la sécurité du grand public et des athlètes?

Troisièmement, Hockey Canada continue de signer des ententes de non-divulgence avec des victimes. Trouvez-vous que c'est approprié, ou pensez-vous que les victimes ne devraient pas être obligées de signer de telles ententes?

• (1210)

Mme Guylaine Demers: Je vais répondre à la première question, au sujet de la tenue d'une enquête nationale.

Je pense effectivement qu'il faut aller au-delà des sports de plus grande envergure que sont le hockey et le soccer, par exemple. Il faut avoir un portrait très net de l'ensemble de la situation.

Cela dit, il faut s'assurer qu'on donnera suite à une telle enquête. Des rapports tablettés, on en a vu assez souvent.

À mon avis, on n'a qu'une petite idée de l'ampleur du problème. Comme mes collègues l'ont mentionné, ce n'est que la pointe de l'iceberg. Dans ce contexte, la tenue d'une enquête nationale me semble justifiée.

M. Peter Julian: Qu'auriez-vous à répondre aux deux autres questions? Quel est votre avis au sujet des ententes de non-divulgence, par exemple?

Mme Guylaine Demers: Je voulais laisser la chance à mes collègues de répondre également.

Je vois effectivement un problème en ce qui concerne les ententes de non-divulgence. En fait, je veux qu'on protège d'abord les victimes. Or, je pense qu'elles sont les mieux placées pour savoir quelles seront les conséquences, dans leur cas, s'il y a divulgation ou non-divulgence des abus. J'ai beaucoup de craintes quant à l'obligation d'avoir des ententes de divulgation. À mon avis, il ne faut jamais perdre de vue les conséquences que cela peut avoir sur la victime.

M. Peter Julian: Madame Béliveau, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Sylvie Béliveau: Moi aussi, je suis d'accord sur la tenue d'une enquête nationale publique.

En ce qui a trait à la deuxième question, qui portait sur le financement, je pense qu'il faut revoir la structure de financement pour encourager le mieux-être plutôt que la performance uniquement. Je pense que Mme Carpentier y a fait allusion également.

J'espère que cela répond bien à votre question.

M. Peter Julian: Merci.

Madame Carpentier, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Joëlle Carpentier: Je vais joindre ma voix à celle de mes collègues en ce qui concerne la tenue d'une enquête nationale publique. Le hockey étant notre sport national, le cas de Hockey Canada a reçu beaucoup d'attention et a soulevé les passions. On observe toutefois la même situation dans beaucoup d'autres fédérations, qui reçoivent moins d'attention du fait qu'elles sont parfois plus petites. Il est important de bien comprendre tout le phénomène, puisque les problèmes sont partout et sont semblables dans tous les sports au Canada.

En ce qui concerne le financement d'organismes comme Hockey Canada, ce qui est important, c'est de s'interroger sur les objectifs qui sont fixés pour recevoir ce financement. De façon générale, si on n'atteint pas les objectifs fixés, le financement ne devrait pas être accordé, à mon point de vue. La réflexion doit vraiment porter sur les objectifs qu'on fixe, et ces objectifs doivent servir de tableau de bord pour la santé de l'organisme qui reçoit la subvention. La santé, ce n'est pas seulement les résultats; cela comprend aussi d'autres choses. Il faut une approche centrée beaucoup plus sur le bien-être des athlètes.

Finalement...

M. Peter Julian: Je vous remercie. Je suis désolé de vous interrompre, mais j'aimerais entendre les réponses des autres témoins aussi.

[Traduction]

J'aimerais poser les mêmes questions à Mme Bragagnolo, à Mme Bookal et à M. McLaren.

Est-ce approprié que Sport Canada rétablisse le financement d'un organisme national de sport qui ne respecte pas ses obligations? Que pensez-vous du fait que Hockey Canada insiste pour qu'on oblige une victime à signer une entente de non-divulgence? C'est un problème qui est continuellement soulevé. La victime n'a pas le choix. De nombreuses personnes du milieu du sport estiment que la victime devrait avoir son mot à dire.

Vous pouvez répondre en premier, madame Bragagnolo.

Mme Whitney Bragagnolo: Comme je l'ai mentionné, certains pays exigent déjà le respect de normes en matière de bonne gouvernance comme condition à l'obtention du financement. Je crois fermement que c'est une condition qu'il faut envisager d'imposer.

En ce qui a trait au non-signalement, j'ai effectué des recherches avec ma collègue Yanei Lezama sur l'extorsion sexuelle dans le sport. Nous avons posé des questions sur le non-signalement. Nous voulions savoir pourquoi les gens ne signalaient pas les incidents.

Je tiens à préciser que l'extorsion sexuelle consiste à abuser de son pouvoir à des fins sexuelles. Si la personne abuse de son pouvoir et demande de l'argent, on considère cela comme de la corruption, mais si la personne abuse de son pouvoir et demande des faveurs sexuelles, on ne considère pas toujours cela comme de la corruption. Des accusations ne sont pas toujours portées ou des sanctions ne sont pas toujours imposées.

Ainsi, comme je l'ai mentionné, moins d'une victime sur cinq signale l'incident par le biais d'un mécanisme de signalement. Nous voulions savoir pourquoi. En ce qui a trait aux principales raisons du non-signalement, 60 % des victimes ont affirmé ne pas avoir confiance que leur organisation ferait quoi que ce soit pour les aider; 59 % ont déclaré ne pas avoir confiance que le contrevenant serait puni; et 52 % ont affirmé craindre que le signalement ait une incidence négative sur leur carrière. Ces données mettent en lumière le manque de confiance envers nos institutions sportives. Cette confiance se mérite.

Pour faire suite aux propos de Mme Bookal, je dois dire que nous avons constaté que dans le cas de l'extorsion sexuelle en particulier, le risque est beaucoup plus grand au niveau communautaire. Au Canada, c'est un niveau qui est considérablement négligé, car l'attention et les ressources sont consacrées principalement au sport d'élite. Chez les répondants autochtones, le plus grand nombre de victimes se trouvait dans le sport communautaire, et ils couraient deux fois plus de risque d'être victimes d'un incident que les Blancs.

● (1215)

La présidente: Je vous remercie beaucoup, madame Bragagnolo.

Nous allons maintenant passer au deuxième tour. Il s'agit d'un tour de cinq minutes.

La parole est d'abord à Rachael Thomas du Parti conservateur.

Madame Thomas, allez-y pour cinq minutes.

Mme Rachael Thomas: Merci, madame la présidente, et merci aux témoins de prendre le temps de comparaître devant nous aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à M. McLaren.

Durant votre déclaration préliminaire, si je ne m'abuse, vous avez dit que nous devrions rattacher le financement à la reddition de

comptes. Au Canada, cela fait partie, je crois, du mandat du Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport, car les organismes nationaux de sport reçoivent du financement de Sport Canada. Je me demande pourquoi le système ne fonctionne pas.

M. Richard McLaren: Je pense que l'une des raisons tient au champ de compétence restreint de Sport Canada. Le sport relève de la compétence des provinces, et le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral est utilisé pour influencer le sport par le biais de différents programmes au niveau supérieur. Les organismes nationaux de sport subissent l'influence du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, mais un grand nombre d'entre eux ne peuvent pas exercer beaucoup de contrôle sur leurs homologues provinciaux et, d'après mon expérience, il n'y a pas une bonne communication avec eux. Même la relation des homologues provinciaux avec les clubs n'est pas nécessairement bonne, alors il est très difficile, à l'aide du financement du gouvernement fédéral, d'avoir une influence sur ce qui se passe, particulièrement au niveau communautaire. C'est un problème structurel, qui est relié au partage des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Je pense qu'il est possible de contourner ce problème, mais pour ce faire il est nécessaire d'améliorer la relation entre les clubs et les organisations sportives provinciales et la relation avec l'organisation nationale. Dans bien des cas, les relations sont conflictuelles. C'est en partie, à mon avis, pourquoi le système ne fonctionne pas.

Mme Rachael Thomas: Je me demande, alors, comment améliorer les choses? Comment accroître la reddition de comptes des organisations provinciales?

M. Richard McLaren: Je crois que c'est très difficile à faire au sein de la structure actuelle. Il faut mettre l'accent sur la qualité des personnes au sein des organisations nationales, qui doivent comprendre que, bien qu'elles ne peuvent pas exiger des choses de la part des organisations provinciales ou communautaires, elles peuvent essayer de communiquer les politiques d'une manière qui favorise leur mise en œuvre par ces organisations. Ce serait là une des façons d'améliorer la situation. Je suis certain que d'autres moyens existent.

Mme Rachael Thomas: Je me pose toutefois une question. La ministre des Sports fédérale a exhorté ses homologues provinciaux et territoriaux à mettre sur pied des mécanismes indépendants, mais ils ne semblent pas agir en ce sens. Que pensez-vous de cela vu les changements qui s'imposent?

● (1220)

M. Richard McLaren: Je vais revenir encore une fois au mauvais fonctionnement du système. Les organisations provinciales ne collaborent pas nécessairement entre elles ou elles n'ont pas des échanges utiles. Par conséquent, une organisation sportive provinciale n'emboîte pas nécessairement le pas à une autre organisation provinciale. Il y a un manque de collaboration. Alors, comment obtenir une reddition de comptes concernant ce que font ces organisations? Tout ce que la ministre fédérale peut faire, c'est encourager de meilleures discussions et une plus grande collaboration, mais il n'existe aucun outil efficace pour aller plus loin. Les provinces disposent de pouvoirs législatifs.

Mme Rachael Thomas: Madame Bragagnolo, j'aimerais avoir votre opinion.

Vous avez également parlé de la nécessité de rendre des comptes. Nous savons, par exemple, que le financement de Hockey Canada a été suspendu et qu'il a récemment été rétabli. Selon moi et aux yeux d'un grand nombre de critiques, il n'y avait pas suffisamment de raisons justifiant le rétablissement du financement.

Quel type de message cela envoie-t-il sur le plan de l'établissement d'une culture du sport au pays?

Mme Whitney Bragagnolo: Comme je l'ai mentionné, nous accusons beaucoup de retard en ce qui a trait aux vérifications de la gouvernance à l'échelle du pays. Nous avons besoin, comme M. McLaren l'a dit, de professionnels qui possèdent les compétences nécessaires. Les vérifications permettront de nous assurer que les organisations sont compétentes et qu'elles joignent le geste à la parole.

La présidente: Je vous remercie beaucoup.

Votre temps est écoulé, madame Thomas.

La parole est maintenant à Tim Louis du Parti libéral.

Allez-y, monsieur Louis, pour cinq minutes.

M. Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président, et je remercie tous les témoins pour leur participation à cette très importante étude.

Madame Bragagnolo, j'aimerais d'abord revenir à ce que vous avez dit à propos du déséquilibre du pouvoir. En raison de ce déséquilibre, des accusations d'agression sexuelle ne sont pas portées.

Les chiffres sont stupéfiants. Vous avez dit que 60 % des victimes n'avaient pas confiance qu'on prendrait des mesures pour les aider. Par ailleurs, 60 % aussi des victimes étaient d'avis que la personne accusée allait s'en tirer. Pouvez-vous en dire plus long à ce sujet et proposer une solution? Vous n'avez pas eu le temps de le faire plus tôt.

Mme Whitney Bragagnolo: Oui, je crois que ces chiffres mettent en évidence l'importance de l'indépendance des mécanismes de dénonciation. Comme certains de mes collègues l'ont mentionné, il est important également d'assurer la protection des dénonciateurs.

La recherche de pointe sur le harcèlement sexuel dans le sport souligne que le harcèlement et les agressions semblent être plus nombreux dans le sport d'élite. En ce qui a trait à l'extorsion sexuelle en particulier, nos résultats démontrent que les cas sont tout aussi nombreux dans le sport communautaire. Le niveau communautaire est largement négligé au Canada. Nos mécanismes actuels de dénonciation ne sont pas en mesure d'aider les victimes de ce niveau. Les ressources à cet égard sont dirigées ailleurs.

Les personnes autochtones, noires et de couleur étaient deux fois plus préoccupées par les répercussions qu'aurait la dénonciation sur leur carrière, alors elles n'ont pas dénoncé l'incident. Quatre-vingt-un pour cent des répondants autochtones, noirs et de couleur ont indiqué que c'était la principale raison pour laquelle ils ont choisi de ne pas dénoncer l'incident. Chez les personnes blanches, cette proportion était de 34 %. Non seulement la confiance envers le système est faible, mais en plus les personnes les plus vulnérables de nos communautés souffrent énormément.

Je le répète, l'indépendance est d'une importance cruciale.

M. Tim Louis: Seriez-vous en mesure de nous transmettre certaines de ces études aux fins de notre rapport? Si vous le pouvez, ce serait très utile.

Mme Whitney Bragagnolo: Oui, je pourrai vous les transmettre.

M. Tim Louis: Compte tenu de votre expérience au pays et à l'étranger, pouvez-vous nous dire si d'autres pays ont le désir de travailler sur la question de la pratique sécuritaire du sport, possiblement ensemble? Vous avez mentionné le pays de Galles, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Belgique. Pouvons-nous nous inspirer de ces pays, ou est-ce que leur système est légèrement différent du nôtre?

Comme M. McLaren l'a souligné, il y a une grande fragmentation entre les organisations provinciales et nationales. De quelles études pourrions-nous tirer parti?

Mme Whitney Bragagnolo: Nous pouvons certes nous inspirer de nos homologues européens. Comme je l'ai mentionné, le pays de Galles fait un travail fantastique en ce moment, à l'instar de UK Sport. Il y a aussi les Pays-Bas.

J'aimerais dire un mot au sujet de certains arguments à l'encontre de la tenue d'une enquête, notamment le temps qu'il faudrait pour mener une enquête. Habituellement, les vérifications de gouvernance ne dépassent pas deux mois. Elles peuvent être effectuées simultanément. Plusieurs peuvent être réalisées en même temps. Mes collègues chevronnés qui travaillent précisément dans le domaine de la gouvernance du sport effectuent de telles vérifications depuis 2011 et 2014. Ils facturent généralement seulement cinq jours ouvrables de travail, et ce, peu importe la taille de l'organisation. Nous devons vraiment envisager sérieusement de procéder à de telles vérifications. Nous devons aller de l'avant maintenant. Il ne s'agit pas seulement de procéder à la vérification des organismes nationaux de sport, mais aussi de Sport Canada, des organismes à but lucratif voués à la pratique sécuritaire du sport et des mécanismes de dénonciation.

Merci.

● (1225)

M. Tim Louis: Merci.

Je vais maintenant m'adresser à Mme Carpentier.

Nous savons que les provinces et les territoires ont un rôle clé à jouer sur le plan du changement de culture. Je pense que vous avez dit que vous siégez au conseil d'administration d'une organisation sportive provinciale. La plupart des athlètes évoluent à l'échelon local, dans nos communautés. Cela relève de la compétence des provinces. Nous voyons les difficultés qui existent. Comment le gouvernement fédéral peut-il s'assurer que les provinces et les territoires s'occupent des cas d'abus et favorisent la pratique sécuritaire du sport?

[Français]

Mme Joëlle Carpentier: La réponse est complexe. À l'échelle provinciale, la mise en place de mécanismes permettant aux athlètes de faire des dénonciations est assez récente, et on observe leurs limites au fur et à mesure qu'on les utilise.

[Traduction]

La présidente: Vous disposez de 30 secondes.

[Français]

Mme Joëlle Carpentier: Par exemple, on examine ce qui se passe une fois que les dénonciations sont faites et quelles sont les répercussions sur le plan de la confidentialité et de l'anonymat. On observe également les mesures qu'on met en place à l'égard des entraîneurs, des administrateurs ou des organismes visés par ces dénonciations.

C'est difficile de vous répondre en seulement 30 secondes. En résumé, je dirais qu'il y a certaines limites, du fait que ces mécanismes sont encore nouveaux. Il faut donc continuer de les tester et de les améliorer.

[Traduction]

M. Tim Louis: Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Louis.

La parole est maintenant à Sébastien Lemire pour deux minutes et demie.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Merci, madame la présidente.

Monsieur McLaren, je veux d'abord vous exprimer ma reconnaissance pour votre témoignage d'aujourd'hui. Je dois dire que votre passage devant le Comité permanent de la condition féminine avait suscité un questionnement chez moi. En ce qui concerne la question des ententes de non-divulgence et de confidentialité, j'avais l'impression que vos rapports penchaient davantage du côté de la protection des organisations.

Que pouvons-nous faire pour réduire au minimum les opérations de camouflage et d'évitement de la part des dirigeants, et particulièrement ceux de Soccer Canada? Des gens comme MM. Montagliani, Montopoli, Reed ou Bontis auront peut-être utilisé des éléments de votre rapport pour gagner du temps et se donner bonne conscience publiquement, plutôt que de changer les choses dans leur organisation. On se dit peut-être que, pendant qu'un rapport est en cours, l'opinion publique a le temps de passer à autre chose. Quand vient le temps d'agir pour vrai, cependant, on attend encore.

Que pensez-vous de cette situation?

[Traduction]

M. Richard McLaren: Eh bien, je ne sais trop comment répondre à votre question, monsieur.

Il ne fait aucun doute que les administrateurs essaient souvent de se protéger plutôt que de poursuivre l'objectif global qui est lié à la raison d'être du conseil d'administration et de l'organisation sportive et à ce qu'ils essaient d'accomplir.

Toutefois, dans le cadre de mon travail, comme celui d'enquêteur... J'ai eu une discussion avec le conseil d'administration de Canada Soccer. Je lui ai dit que je n'étais pas prêt à travailler avec lui à moins que le fruit de mon travail soit rendu public une fois terminé. J'ai dû comparaître devant le conseil d'administration pour le persuader que c'était la bonne chose à faire. Il a fini par accepter, et c'est pourquoi mon rapport a été rendu public. S'il n'avait pas été rendu public, je n'aurais pas effectué le travail. Lorsqu'on travaille de façon indépendante, je crois que c'est un aspect important à retenir. Il faut s'assurer que le travail sera rendu public.

Cependant, il est vrai que les administrateurs peuvent utiliser le rapport. Si les choses traînent en longueur, les gens risquent de perdre intérêt en ce qui concerne l'enjeu en question. Je ne crois pas

que c'est ce qui se produit en ce qui a trait au sujet d'aujourd'hui, la pratique sécuritaire du sport; je ne crois pas que les gens sont en train de perdre intérêt. Lorsqu'il s'agit de certaines formes de corruption, par exemple de la fraude, il est vrai que les gens peuvent perdre intérêt.

Je pense que la meilleure façon d'éviter que cela se produise... Je ne sais plus quel témoin a mentionné cela, mais il est vrai que l'éducation au sujet de la gouvernance et du rôle d'un administrateur est très importante. Cette formation n'est généralement pas fournie aux membres des conseils d'administration d'organisations sportives, mais elle devrait l'être, afin que les membres prennent connaissance de leurs obligations, notamment faire preuve d'intégrité et ne pas utiliser le processus pour se cacher et se protéger.

C'est la meilleure réponse que je puisse vous donner, monsieur.

• (1230)

[Français]

M. Sébastien Lemire: Je vous remercie.

[Traduction]

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Non, madame la présidente, je vais être honnête: mon temps de parole est écoulé.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Peter Julian.

Monsieur Julian, vous disposez de deux minutes et demie.

[Français]

M. Peter Julian: Je prendrais bien les 30 secondes restantes de M. Lemire, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Ça ne marche pas comme ça.

Allez-y.

M. Peter Julian: Madame Bookal et monsieur McLaren, je voudrais continuer de vous questionner.

Madame Bookal, nous savons que des organisations comme Hockey Canada se sont engagées à combattre le racisme dans leurs propres organisations sportives nationales. Hockey Canada n'a pas rempli ses obligations, mais, pourtant, en ce moment même, il reçoit un généreux financement.

C'est le genre de questions qui me semblent très irritantes. Si nous savons que les victimes racisées sont moins à l'aise de signaler les crimes qui se commettent, c'est à notre société de les combattre. Mais nous avons un système de financement très poreux, et, essentiellement, Sport Canada distribue de l'argent même à des organisations oubliées de leurs obligations.

Je reviens à... Estimez-vous que les organisations sportives nationales doivent respecter leurs obligations avant de recevoir du financement public? Estimez-vous, également, qu'une enquête publique est justifiée pour que nous puissions tirer au clair ces problèmes qui ont pénétré partout dans les sports de notre pays et qui y ont provoqué une crise ces dernières années?

Mme Shauna Bookal: Oui, je crois qu'une enquête ou une sorte d'évaluation, si vous préférez...

Nous l'avons dit à quelques reprises. Des pays comme le Royaume-Uni, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie remplissent tous des fiches d'évaluation de leurs propres organisations sportives nationales. Ils les publient. Ils ne les gardent pas confidentielles, à l'abri des regards. Ils les publient pour faire voir exactement où se classe l'organisation sportive. Ça ne concerne pas seulement la lutte contre le racisme mais tout le secteur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, notamment l'égalité, l'inclusion et tout ce qui en découle.

De plus, l'un des pays — son nom m'échappe — s'est fixé des objectifs annuels. Ses organisations doivent les atteindre. Sinon, elles doivent s'expliquer publiquement.

M. Peter Julian: Monsieur McLaren, je vous pose les mêmes questions.

M. Richard McLaren: Il nous faut des audits — je suis d'accord là-dessus —, des examens tous azimuts des membres des conseils d'administration, auditables pour évaluer le bon fonctionnement de la gouvernance de l'organisation.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Waugh, vous disposez de cinq minutes.

Vous avez la parole.

M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC): Merci, madame la présidente.

C'est intéressant.

Faut-il passer un savon à Sport Canada? Il fait partie du problème. Il savait de première main. On l'a prévenu que Gymnastique Canada avait un problème, Hockey Canada aussi, et il n'a rien fait. Le financement de Hockey Canada aurait dû cesser en 2018, mais ça n'a pas eu lieu.

Que faisons-nous de Sport Canada? On peut presque se demander la même chose pour le Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport?

Monsieur McLaren, je vous laisse aller. Vous avez mis le doigt sur le bobo. La base locale se fiche pas mal des organisations provinciales, et ces dernières des nationales.

Ici, le Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport engloutit des sommes faramineuses. En réalité, il n'a qu'à se soucier des organisations nationales, parce que je sais que les autorités provinciales se fichent pas mal de ce commissariat et des organisations locales. Vous l'avez dit et nous en avons discuté longtemps.

C'est le problème du sport dans notre pays, où les organisations de la base se fichent pas mal des autorités provinciales et vice versa. Il est profond.

Monsieur McLaren, qu'en pensez-vous?

• (1235)

M. Richard McLaren: Je suis d'accord avec vous. C'est un problème majeur, que j'ai observé et qui est omniprésent dans mon travail au Canada.

Par exemple, l'argent que reçoit le Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport ne peut aller qu'à l'élite, des athlètes très perfor-

mants qui relèvent de l'organisation sportive nationale. Le commissaire n'a pas l'autorité de le distribuer plus loin.

Des mécanismes permettraient de créer une structure aux niveaux local, provincial, fédéral et national, en passant par celui des clubs, et d'améliorer considérablement notre système, mais il faudrait que ça parte de la base. Ça ne peut pas venir d'en haut. C'est le problème. Le haut ne possède pas l'autorité ni la compétence. Beaucoup de nos organismes sportifs du niveau national sont à couteaux tirés avec leurs homologues des provinces... Et cette mésentente se retrouve à partir de là à tous les niveaux inférieurs.

Nous devrions chercher de bons exemples de clubs, d'organisations provinciales et nationales — il y en a quelques-uns — qui vont bien, qui sont efficaces, et nous devrions essayer d'encourager ce modèle. C'est la voie de sortie de ce problème.

M. Kevin Waugh: Merci.

Madame Bragagnolo, je vous ai vue faire un signe de tête. Quelle est votre opinion sur ce que je viens de dire?

Mme Whitney Bragagnolo: Oui. Il faut notamment insister sur la nécessité, cette fois-ci encore, d'une reddition de comptes, mais également sur les compétences des administrateurs et des dirigeants des organisations sportives nationales. À tous les niveaux, pour s'attaquer au problème et le faire disparaître, il faut des équipes interdisciplinaires pour entreprendre ces enquêtes, ces audits et mettre en place ces mécanismes de déclaration pour la sécurité dans la pratique du sport.

Par équipes interdisciplinaires, j'entends des équipes constituées d'experts indépendants de la gouvernance des sports, des professionnels agréés de la santé mentale, des juristes spécialistes des droits de la personne, toutes des professions indispensables, mais que peu exercent ici. Des compétences particulières et poussées sont utiles à ces évaluations, mais un diplôme en droit ou une vaste expérience de la gouvernance ou le fait d'être un athlète n'équivalent pas nécessairement aux compétences adaptées à une réponse aux agressions et aux allégations qui tient compte des traumatismes et qui est centrée sur la victime, particulièrement si l'expérience de la gouvernance a seulement été acquise dans un système détraqué.

Ces audits sur la gouvernance aideront à déterminer ce dont on est capable et aideront également les organisations à évoluer et à prendre conscience de certaines de leurs lacunes — par exemple le manque de professionnels agréés en santé mentale, d'éthiciens dans les comités d'éthique et de professionnels indépendants en gouvernance des sports. D'autre part, à l'embauche ou dans les pratiques professionnelles, il n'est pas tenu compte de l'intégration des questions d'égalité entre les sexes ni des discriminations imbriquées.

Voilà tous des problèmes actuels dans le sport canadien. Nous pourrions faire appel à des experts interdisciplinaires pour évaluer ces types d'audits de la gouvernance pour nous assurer que nos dirigeants sportifs seront à la hauteur...

La présidente: Encore 30 secondes.

M. Kevin Waugh: Très bien. Je m'adresse à Mme Carpentier.

Vous avez parlé de systèmes fondés sur les résultats. Pourtant, au Canada, on n'en a que pour la haute performance. Comment expliquer la différence au public, c'est-à-dire ne pas tout investir dans la haute performance, mais plutôt favoriser la participation et, à partir d'elle, atteindre la haute performance, ce qui, dans notre pays, pourrait prendre des décennies?

[Français]

Mme Joëlle Carpentier: À l'heure actuelle, le système de financement au Canada est basé en très grande partie sur le potentiel de médailles, à plus forte raison sur le potentiel de médailles à court terme.

Dans d'autres pays, il existe des systèmes de financement qui sont basés sur le potentiel dans un horizon de 12 ans, par exemple, ou sur le plan de développement d'un athlète pour les 12 à 15 prochaines années.

Quand on est dans un cycle olympique, on envisage le potentiel de médailles aux prochains Jeux olympiques. On est donc dans un système très axé sur la haute performance. Cela ne laisse pas le temps aux personnes qui se situent à des échelons plus bas de mettre en place tout ce qu'il faut pour en arriver ultimement à des résultats durables dans le temps. C'est beaucoup à cela que je fais allusion quand je dis que le système de financement pose problème.

• (1240)

[Traduction]

La présidente: Merci, madame Carpentier. Cette intervention a été amplement plus longue que prévu.

La parole est au libéral Bittle.

Vous disposez de cinq minutes.

M. Chris Bittle: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je questionnerai d'abord M. McLaren.

Sachez d'abord que votre bureau ressemble étrangement au mien quand j'étais avocat.

Au sujet des différentes structures, vous avez parlé de les monter de bas en haut. Faute de le faire, croyez-vous qu'on pourrait adopter une loi fédérale ou des lois provinciales pour améliorer les mesures de protection que vous souhaitez dans le système?

M. Richard McLaren: Peut-être que ce n'est pas les lois qui rendent un système meilleur, mais le fait de convoquer des réunions, de provoquer des discussions et d'agir en rassembleur auprès de l'organisme national de gouvernance et des organismes des niveaux inférieurs dans le sport. C'est peut-être plus efficace que d'essayer de simplement tout influencer à partir du sommet et d'espérer un effet de percolation vers le bas.

M. Chris Bittle: Merci beaucoup.

Puis-je poser une question sur les organisations sportives internationales. Nous n'en avons pas discuté excessivement dans notre comité — un peu, en ce qui concerne Canada Soccer et d'autres organisations. Y a-t-il un problème pour les organisations sportives canadiennes, quand beaucoup de ces organisations internationales sont opaques et qu'on laisse peut-être entendre qu'elles sont gangrenées par la corruption?

M. Richard McLaren: Il y en a certainement. Si on commence par le monde olympique, on trouve le Comité international olympique, le CIO, lequel reconnaît une fédération internationale comme organisme chargé d'un sport donné à l'échelle mondiale, la-

quelle, à son tour, reconnaît l'organisme national qui, dans tel pays, sera chargé de ce sport.

Mes enquêtes sur les fédérations internationales ont révélé la piètre qualité du leadership de l'ensemble des fédérations internationales. L'un des problèmes les plus graves est la concentration excessive du pouvoir entre les mains d'un ou de deux membres principaux, habituellement le président et, peut-être, un directeur ou le chef de l'exploitation.

J'observe les mêmes conséquences dans certaines organisations sportives nationales canadiennes. Bien sûr, c'est parce qu'elles s'inspirent du modèle international et que les fédérations internationales prennent pour modèle le CIO. C'est en partie défectueux du haut jusqu'en bas.

M. Chris Bittle: Très bien.

Madame la présidente, j'entends la sonnerie. J'ignore si les membres veulent simplement continuer pendant les 15 minutes qui restent.

Mme Thomas a levé la main.

La présidente: Madame Thomas, vous avez la parole.

M. Chris Bittle: Madame la présidente, je pense qu'elle veut proposer, après mon intervention, qu'on accorde deux minutes à chaque parti.

Je pense que les membres présents sont d'accord, madame la présidente.

Une voix: Bonne idée!

La présidente: Très bien.

Veillez poursuivre, monsieur Bittle.

M. Chris Bittle: Merci beaucoup.

Madame Carpentier, c'est presque un fait de culture populaire que l'image de l'entraîneur en colère exigeant que son équipe remporte le championnat. Nous avons discuté de certaines paroles historiques et du vieil adage « Gagner n'est pas tout, c'est la seule chose ». Est-ce que la victoire à tout prix fait tellement partie du sport ou pouvons-nous en tirer la quintessence pour nous conduire vers un modèle plus positif?

[Français]

Mme Joëlle Carpentier: Vous l'avez bien dit: c'est vraiment pris dans l'engrenage de la culture sportive. C'est donc la culture au complet qu'il faut changer, en se penchant sur ce qu'on idéalise et sur les personnes qu'on érige en modèles.

C'est pour cette raison que, dans mon allocution, j'ai beaucoup parlé de l'importance des connaissances scientifiques. Les études scientifiques nous montrent que, contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce ne sont pas les entraîneurs ou les comportements comme ceux qu'on voit actuellement qui ont le plus de succès à long terme. Il faut donc rendre disponibles les connaissances scientifiques et les transmettre aux gens en vue de les former et de les informer. C'est de cette façon qu'un changement de culture pourra se produire.

• (1245)

[Traduction]

M. Chris Bittle: Vous avez discuté de la possibilité, pour le Canada, d'abandonner le modèle axé sur le court terme. Vous et d'autres témoins, avez dit que d'autres pays faisaient mieux. D'après vous, d'autres pays qui, comme le Canada, se focalisaient de même sur des objectifs à court terme s'en sont-ils éloignés pour obtenir de meilleurs résultats?

[Français]

Mme Joëlle Carpentier: L'Angleterre et la Norvège constituent les deux exemples les plus populaires en ce moment. L'Angleterre a fait la transition, il y a quelques années, pour passer d'un système de financement à court terme à un système de financement à plus long terme. La Norvège a aussi mis en place un système semblable, qui est plus axé sur le potentiel à long terme.

[Traduction]

M. Chris Bittle: Merci beaucoup.

Je crois, madame la présidente, qu'il me reste quelques secondes.

Merci beaucoup.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Bittle.

Nous entamons l'autre tour. Comme on l'a proposé — et personne n'a fait mine de s'y opposer — chaque intervention durera deux minutes.

Je ne peux entendre la sonnerie. J'ignore donc combien de temps nous avons. Si nous accordons à tous la chance de participer à un autre tour, ça devrait nous conduire à 15 minutes, si ça nous donne assez de temps, parce que nous devrions partir voter 15 minutes d'avance.

Commençons par les conservateurs.

Monsieur Shields, vous avez la parole.

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Merci, madame la présidente.

Je crois que, dans 15 minutes, nous serons déjà au beau milieu du vote, mais je vais y aller rapidement.

Monsieur McLaren, d'après les médias, c'est une sorte de catastrophe nationale si les Maple Leafs de Toronto ne remportent pas la première ronde, puisqu'ils n'ont pas gagné depuis 2004.

Ayant été témoin de la dernière coupe, en 1967, je vous le demande: comment changer la culture — proposition que nous avons entendue? D'après moi, au vu des grands titres sur le quotidien et l'élimination de l'équipe et sur le fait que la ville est fichue si elle ne remporte pas la première ronde, la pression psychologique et le poids de la culture atteignent des sommets.

M. Richard McLaren: Il faut comprendre le fondement de toutes ces attitudes. Il faut donc les évaluer. Ça exige une étude. Nous l'avons fait avec Gymnastique Canada.

Il faut ensuite établir un groupe pluridisciplinaire qui s'occupe de toutes les exigences: psychologie, médecine et psychiatrie ainsi que le marketing, les finances et tous les autres domaines traditionnels de la gouvernance des sports.

Il faut réunir ces groupes et les atteler à la tâche de déterminer les problèmes de base du hockey et de la gymnastique ou de toute

autre discipline sportive pour ensuite œuvrer aux transformations à faire pour changer les attitudes, la culture.

M. Martin Shields: S'agissant de l'argent qui a circulé à la FIFA ces 50 dernières années... Quand l'argent se révèle un élément du soccer canadien, nous éprouvons soudainement beaucoup de problèmes dans ce sport, au niveau professionnel. L'argent en est-il la cause?

M. Richard McLaren: L'argent peut être un facteur de corruption et, dans certains cas, c'en est sûrement un.

M. Martin Shields: Quelle est la solution?

M. Richard McLaren: Je ne suis pas certain de connaître la réponse.

M. Martin Shields: Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur Shields.

La parole est maintenant au libéral Housefather.

Vous disposez de deux minutes.

M. Anthony Housefather: Merci, madame la présidente. Accordez-moi un moment. Toutes mes excuses. Je ne m'attendais pas à ce que vous me nommiez.

Je questionnerai M. McLaren.

Monsieur McLaren, vous avez produit un excellent rapport sur l'affaire Bob Birarda, à Canada Soccer. Charmaine Crooks, la présidente de Canada Soccer, comparait devant nous jeudi. Quelles questions lui poseriez-vous sur le traitement de l'affaire Birarda par son organisation?

M. Richard McLaren: Bien sûr, elle n'a rien eu à y voir. Elle ne faisait pas partie du conseil d'administration et elle n'a participé à aucune de ses décisions, parce que c'était en 2008 et qu'elle n'a commencé à jouer un rôle que dernièrement. Voici les questions pour elle:

Pourquoi fallait-il cette « sortie négociée », comme je l'ai décrite dans mes observations, qui permet à quelqu'un de quitter une organisation en taisant les motifs réels, qui n'entreront jamais dans le domaine public?

Ensuite, pourquoi a-t-on cessé de conserver des registres? Il n'y a pas eu de rapport d'enquête. Il n'y avait pas de compte rendu des réunions du conseil d'administration. La gouvernance était opaque.

De plus, qu'avez-vous fait pour changer la façon de traiter ces situations alors que vous étiez tenue de faire d'autres enquêtes en 2023?

• (1250)

M. Anthony Housefather: Monsieur McLaren, elle faisait partie du conseil d'administration plus récemment, lorsque votre rapport a été rédigé. Elle fait partie du conseil d'administration depuis de nombreuses années. Il a fallu attendre votre rapport et la condamnation de M. Birarda pour que le conseil d'administration annonce la suspension de M. Birarda. Croyez-vous que Soccer Canada fait maintenant preuve de plus de diligence, compte tenu de tous les faits dont vous avez pris connaissance?

La présidente: Veuillez fournir une réponse très concise, monsieur McLaren.

M. Richard McLaren: Je pense qu'ils doivent fournir des réponses plus ouvertes et plus directes, madame la présidente.

La présidente: Merci beaucoup, et merci, monsieur Housefather.

Je passe très rapidement la parole à Sébastien Lemire.

Vous avez deux minutes.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Merci, madame la présidente.

Monsieur McLaren, en nommant les lanceurs d'alerte, votre rapport aura aussi dirigé l'attention vers les victimes. Or, les experts ont parlé de l'importance de préserver l'anonymat des victimes, étant donné les traumatismes pouvant leur être causés. Ils ont aussi parlé de l'importance de traiter les victimes de façon équitable et de leur offrir certains services.

Compte tenu de l'avis de ces experts, avez-vous des regrets en ce qui concerne la confidentialité?

Quelles recommandations pourriez-vous faire pour préserver l'anonymat des victimes et les protéger, tout en veillant à obtenir leurs témoignages et leur participation aux différents processus de rapport ou d'enquête visant à faire la lumière sur les événements?

[Traduction]

M. Richard McLaren: Si vous pensez que j'ai laissé entendre que la confidentialité n'était pas importante, soit je me suis mal exprimé, soit vous m'avez mal compris, car je pense qu'elle est extrêmement importante.

En fait, la seule façon de travailler avec un dénonciateur est d'avoir suffisamment confiance dans le fait que l'on maintiendra la confidentialité, car sa plus grande crainte est de subir des représailles, soit de la part d'autres athlètes, soit de la part d'autres entraîneurs ou membres de l'organisation sportive. Je pense que la nécessité d'assurer la confidentialité et la protection est un élément fondamental de la dénonciation. Lorsque vous menez une enquête...

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

[Français]

M. Sébastien Lemire: En fait, Mme Bragagnolo semble vouloir réagir aussi, alors j'aimerais lui accorder les 30 dernières secondes.

[Traduction]

Mme Whitney Bragagnolo: Merci, madame la présidente.

Comme je l'ai mentionné, je pense qu'il est important de faire appel à des professionnels de la santé mentale certifiés et agréés.

En outre, je pense que nous devons nous pencher sur le nombre d'avocats spécialisés dans le sport au sein du système canadien. Je dirais que les avocats spécialisés dans les droits de la personne seraient mieux équipés pour traiter les cas d'abus, car ils possèdent des connaissances spécialisées dans des domaines comme la violence fondée sur le sexe, la discrimination et les violations des droits de la personne.

En outre, ils pourraient aborder les cas dans une perspective plus large qui tienne compte de l'intégration des questions du genre et de l'intersectionnalité et qui tienne également compte des causes profondes...

La présidente: Merci.

[Français]

M. Sébastien Lemire: *Meegwetch*, merci.

[Traduction]

La présidente: Nous avons un appel au vote.

Désolée, mais nous devons vraiment laisser la parole à Peter Julian pendant deux minutes.

Merci beaucoup. Je suis désolée de vous interrompre.

Allez-y, monsieur Julian. Vous avez deux minutes.

M. Peter Julian: Merci, madame la présidente.

Monsieur McLaren, vous avez probablement vu le témoignage de Steven Reed il y a quelques jours au Comité. J'ai été choqué — je pense que tous les membres du Comité l'ont été — d'entendre qu'il se sentait complètement incapable d'empêcher, de quelque manière que ce soit, un délinquant sexuel condamné, Bob Birarda, d'accéder à d'autres victimes.

Pensez-vous que c'est vrai, que les personnes au pouvoir sont incapables d'empêcher ces agresseurs, ces délinquants, d'accéder aux victimes? Selon vous, que devrions-nous demander à Charmaine Crooks, la présidente de Canada Soccer, lorsqu'elle témoignera, étant donné qu'elle a été convoquée, ce jeudi?

M. Richard McLaren: Je suis désolé, mais je n'ai pas vu le témoignage de M. Reed devant le Comité, je n'ai donc pas vraiment de commentaire à faire à ce sujet.

Je ne pense pas que l'on soit dans l'incapacité de faire quoi que ce soit. Par exemple, un entraîneur doit avoir une licence d'entraîneur et rendre compte à l'association des entraîneurs de ce qui s'est passé, mais on ne peut pas avoir d'explication négative pour le licenciement, de sorte qu'ils ne font pas ces rapports. L'auteur de l'infraction peut alors invoquer des « raisons personnelles » et l'organisation sportive peut alors justifier dans son esprit qu'elle n'a aucune raison de prendre d'autres mesures. Or, il existe une base sur laquelle elle pourrait agir. Elle pourrait signaler les faits à d'autres organisations et influencer sur la capacité de la personne à poursuivre son activité d'entraîneur, comme dans l'exemple que vous avez donné.

• (1255)

M. Peter Julian: Quelle question poseriez-vous à Charmaine Crooks jeudi? Selon vous, que devrions-nous lui demander?

M. Richard McLaren: Je suis désolé, mais je ne vois pas ce que je pourrais ajouter rapidement à ce qui a déjà été dit.

La présidente: Merci beaucoup.

Votre temps est écoulé, monsieur Julian, car les députés doivent voter.

Je tiens à remercier les témoins d'être venus et d'avoir pu répondre à des questions complexes. Merci beaucoup au nom du Comité.

La séance est levée. Je vous remercie.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>